

Le Bulletin du désarmement

Min. des Affaires extérieures
Un exposé des activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement
O.E. 26 1993
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Numéro 22 - Automne 1993

Les négociations pour un CTBT sont en vue

Le 10 août, la Conférence du désarmement (CD) à Genève a donné à son comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires le mandat général de négocier un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Cette mesure faisait suite à l'annonce faite le 3 juillet par le président des États-Unis, Bill Clinton, de sa décision de proroger jusqu'en septembre 1994 le moratoire actuellement imposé aux essais américains d'armement nucléaire à condition qu'aucun autre État ne puisse effectuer d'essais pendant la même période. Les membres de la CD, dont le Canada, sont en train de définir l'organisation des négociations d'un CTBT et un mandat précis à cet égard. Leur objectif est d'entreprendre les négociations en janvier 1994.

Le Canada a accueilli très favorablement ces derniers événements qui vont dans le sens d'un objectif essentiel et déjà ancien de la politique canadienne en matière de contrôle des armements. Certains pays ayant rattaché la reconduction, pour une durée indéfinie, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont l'examen doit avoir lieu en 1995, à la signature d'un éventuel CTBT, le projet de négociation de ce traité arrive à un moment particulièrement propice. Même si le Canada s'oppose à l'idée de rendre la reconduction du TNP conditionnelle à la conclusion d'un CTBT, il est certain que la poursuite des essais, quelles qu'en soient la raison ou l'ampleur, viendrait compliquer l'éventuelle prorogation du TNP.

Le Canada a prié instamment les autres États dotés d'armes nucléaires de répondre positivement à l'initiative américaine de prolongation du moratoire sur les essais nucléaires. Le président russe, Boris Eltsine, a confirmé l'intention de la Russie de maintenir son moratoire sur les essais nucléaires et s'est prononcé en faveur des négociations. La France qui, depuis avril 1992, a aussi observé un moratoire sur les essais se déclare favorable à un CTBT à condition qu'il soit universel et vérifiable. Le R.-U. n'a pas accueilli le projet de négociation d'un CTBT avec la même ouverture, mais comme il n'effectue d'essais



Préparation de la surface en vue d'un essai nucléaire souterrain dans une installation du Nevada.

qu'au Nevada, il tombe sous le couperet de l'interdiction unilatérale américaine. La Chine, dont les derniers essais remontent à septembre 1992, affirme soutenir une interdiction des essais nucléaires «dans le contexte d'une interdiction complète et d'une destruction totale des arsenaux nucléaires». Une loi américaine adoptée l'an dernier fixe le 30 septembre 1996 comme la date cible d'achèvement d'un traité à ce sujet.

La CD peut contribuer

Voici des extraits du texte de la déclaration prononcée le 5 août par un membre de la délégation canadienne, M. Paul G. Dubois, à la Conférence du désarmement.

Au début de juillet, les présidents Clinton et Eltsine ont annoncé la prolongation du moratoire visant les essais d'armes nucléaires. Les États-Unis ont aussi fait savoir qu'ils comptaient

Dans ce numéro

Perrin Beatty nommé SSEA	2
Un CTBT : un défi pour la vérification multilatérale	4
Les techniques de vérification non sismologique	5
Le réseau international de surveillance sismique	5
Rôle du PTBT à l'égard d'un éventuel CTBT	7
Préparation en vue de la reconduction du TNP	8
La CDNU donne des résultats variés	8
Une base existe pour de futurs progrès dans le domaine du transfert de techniques	9
Création d'une tribune pour la sécurité de l'Asie-Pacifique ..	10

Le dialogue au sein de l'ANASE est d'une importance capitale ..	11
Le G-7 s'engage à collaborer pour combattre la prolifération ..	12
Sécurité continentale : le Canada à l'OEA	12
Le processus de paix au Moyen-Orient : Le Canada tiendra un atelier sur les mesures de confiance maritimes. . .	13
La volonté de réformer le système onusien	14
Les priorités du Canada à la Première commission	16
Le Canada envoie des observateurs à Ouganda-Rwanda ..	17
Rapport sur les exportations militaires	17
Point de mire : vers un CTBT	18
Prévision	20
Sigles	20

Perrin Beatty nommé SEAE

L'honorable Perrin Beatty, député de Wellington-Grey-Dufferin-Simcoe, a été nommé le 25 juin secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il remplace l'honorable Barbara McDougall qui était titulaire du poste depuis avril 1991.

M. Beatty est né à Toronto en 1950 et a fait ses études à l'école James McQueen à Fergus, au Collège Upper Canada et à l'Université Western Ontario. Il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1972.

M. Beatty est devenu en 1979 le plus jeune membre du cabinet de l'histoire du Canada lorsqu'il a été nommé ministre d'État au Conseil du Trésor. Il a depuis occupé divers postes au cabinet, comme ministre du Revenu national et ministre responsable de la Société canadienne des postes, solliciteur général du Canada, ministre de la Défense nationale, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et, plus récemment, ministre des Communications.



L'honorable Perrin Beatty

entamer des discussions avec les autres États dotés d'armes nucléaires sur les modalités et les objectifs de pourparlers qui auraient pour objet l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. La France, le Royaume-Uni et la Chine ont répondu favorablement. Ces communiqués sont certes de bonnes nouvelles et ils permettent d'espérer que les négociations relatives à un CTBT commenceront bientôt....

Le Canada souhaite que les négociations aient lieu dans une tribune multilatérale telle que la CD, mais il sait aussi qu'elles supposent l'existence d'une volonté et d'un leadership politiques s'apparentant à ceux dont les États dotés d'armes nucléaires ont fait preuve le mois dernier. Il est donc essentiel que la CD fasse l'inventaire des ressources et du savoir-faire qu'elle pourrait mettre en oeuvre pour favoriser la réussite des négociations relatives à un CTBT. Pour garantir l'adoption d'un traité solide et efficace, la contribution de la collectivité internationale s'impose également. Tous les pays doivent pouvoir signer l'accord final, qui devra contenir un rigoureux régime de vérification. Selon nous, le processus y gagnerait en crédibilité, et la collectivité mondiale l'accepterait davantage si la CD consentait à accueillir en son sein tous les pays souhaitant en faire partie et, en fin de compte, adhérer au traité sur l'interdiction complète des essais.

Le Canada se réjouit des réactions positives et constructives des autres États dotés d'armes nucléaires, par suite de l'importante initiative du président Clinton. Nous les exhortons aussi à maintenir leur moratoire sur les essais d'engins nucléaires. Rien n'empêche l'amorce immédiate de pourparlers, et mon gouvernement souscrit aux efforts dont l'objet est d'examiner dès que possible le mandat du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, de manière qu'il puisse négocier un traité. Nous avons déjà entamé le processus de prolongation du TNP; si les entretiens sur une interdiction **complète des essais commençaient rapidement, cela favoriserait énormément, du point de vue psychologique, une conclusion heureuse de la Conférence de 1995 sur l'examen et la reconduction du TNP.**

Le 3 juin 1993, nos collègues suédois ont apporté une contribution précieuse au processus en déposant une version révisée d'un projet de traité, version qui met à profit le document CD/1089 daté du 25 juillet 1991. Dans leurs études, les Suédois situent dans un contexte éclairé certaines questions clefs, tout en reconnaissant qu'il faudra régler de nombreux détails, une fois les pourparlers amorcés. Il est toujours utile d'avoir sous la main une gamme importante de renseignements pertinents pour faciliter les négociations, surtout quand ils font voir ce que comprendront sans doute les résultats définitifs.

Il existe, bien sûr, d'abondants documents de référence. Toute l'attention maintenant accordée aux techniques non sismiques et à leur utilité dans un régime de vérification ne

peut que favoriser l'élaboration d'un traité dont l'observation serait effectivement vérifiable. Le Canada estime que les travaux du Groupe d'experts scientifiques ont déjà permis de définir très bien les éléments d'un régime de vérification, éléments que l'on pourrait d'ailleurs déployer dans un délai raisonnable.

À cet égard, nous constatons que, dans son dernier rapport présenté à la CD (CD/1185, 2 mars 1993), le Groupe d'experts scientifiques, se fondant sur des essais antérieurs et sur leurs évaluations, décrit un système possible d'échange international des données sismiques, système qui pourrait procurer aux États les renseignements dont ils auraient besoin pour répondre à leurs besoins nationaux quant à la vérification d'une interdiction complète des essais. Le Groupe en est maintenant au stade de la conception, et il compte commencer bientôt à mettre la notion proposée à l'essai à l'échelle mondiale.

Le Canada appuie pleinement ces travaux effectués par le Groupe d'experts scientifiques et les pays participants. Nous pensons qu'il ne s'agit pas ici d'un autre essai exécuté pour recueillir des données comme ce fut le cas des deux autres essais ayant eu lieu en 1984 et 1991. Ce serait en fait l'étape initiale de la mise sur pied d'une «architecture» dont on pourrait ensuite se servir pour répondre aux exigences d'un CTBT.

Le Canada estime aussi que, dans nos délibérations actuelles et nos négociations à venir, il ne faut pas exclure ce que d'autres techniques non sismiques peuvent apporter au régime de vérification d'un tel traité. Comprenez-moi bien : nous estimons certes qu'il faut examiner sérieusement toutes ces diverses options, mais elles ne doivent pas nous empêcher de progresser rapidement vers la conclusion d'un CTBT. En fait, nous sommes convaincus qu'il est possible, dans une période relativement courte, d'établir et de mettre en oeuvre une gamme de mesures de vérification faisant appel à des moyens sismologiques et non sismologiques.

En sa qualité de membre actif du Groupe d'experts scientifiques, le Canada est d'accord sur le rôle que peut jouer un réseau de stations de contrôle sismologiques, mais il faudra en préciser davantage certains des paramètres à mesure que les travaux du Groupe progresseront. En outre, notre pays pense qu'il y a lieu, au sein de la CD, de continuer à s'interroger sur la pertinence d'un réseau hypothétique de surveillance des radionucléides et des paramètres s'y rapportant.

Dans son texte provisoire daté de 1991, la Suède parlait en particulier du déploiement et du fonctionnement d'un centre de

traitement des images recueillies par satellite, centre par lequel les États parties pourraient obtenir des données produites par les satellites existants. Le Canada favorise fortement la mise en oeuvre d'un tel système de contrôle. Les délégations se rappelleront qu'en mai 1993, il avait, dans son mémoire présenté à la CD sur les techniques non sismiques, apporté énormément de précisions sur les types de capteurs et de systèmes imageurs équipant les satellites commerciaux déjà en orbite, et il avait fait la lumière sur l'évolution de ces appareils. La CD aurait avantage à continuer d'examiner le rôle des images captées par des moyens aérospatiaux, aux fins de la vérification d'un CTBT.

Diverses techniques non sismiques et leurs applications possibles, dont le Canada avait fait mention dans son mémoire de mai 1993 et dans ses présentations ultérieures, offrent un intérêt très net pour la vérification d'un tel traité. Le Canada continue d'encourager la CD à les étudier et il envisage de rédiger d'autres mémoires sur certaines d'entre elles, en vue d'aider le monde à se doter d'un régime de vérification efficace et ne coûtant pas trop cher.

En 1993, la compréhension des exigences relatives au rendement et à la conception d'un réseau de stations sismologiques a de toute évidence progressé énormément, grâce aux travaux du Groupe d'experts scientifiques et à l'apport soutenu des États en faisant partie. La conférence sur la vérification, tenue à Montebello (Québec) en 1992, a été particulièrement utile à cet égard. Cependant, d'importantes connaissances font encore défaut, et les lacunes concernent quatre aspects : (a) l'évaluation de l'efficacité; (b) les normes de détection; (c) d'autres paramètres de conception; et (d) le coût, notamment l'efficacité par rapport au coût. Le Groupe aura besoin de directives de la part de la CD sur ces questions, pour réussir à combler ces lacunes, comme il compte bien le faire en mettant le concept à l'essai d'ici janvier 1995.

Par son mémoire de mai 1993 et ses présentations ultérieures, le Canada cherchait à fournir certains des renseignements manquants, en ce qui concernait **tant la détection chimique depuis les airs et au niveau du sol que l'autre technique consistant à contrôler la présence de radionucléides dans l'atmosphère.** Dans les deux cas, il reste beaucoup à faire pour fixer les paramètres de rendement et d'efficacité, les capacités et les éléments du coût. Cependant, une bonne partie des renseignements nécessaires ne peuvent provenir que des pays ayant exécuté des essais d'armes nucléaires. En déposant son mémoire en mai 1993, le Canada cherchait

notamment à inciter les pays qui possèdent les renseignements voulus à les partager avec les autres, ou à les obtenir à cette fin si cela est possible pour eux.

Bref, le texte suédois pose les bons jalons relativement à l'inspection au sol ainsi qu'à la détection et à l'inspection par des moyens aéroportés. Il faudra, toutefois, examiner de plus près les paramètres opérationnels en menant des inspections expérimentales et en tenant des consultations plus détaillées avec des experts de la question.

Il importe d'utiliser au maximum ce que nous avons appris jusqu'ici et de fonder là-dessus nos efforts continus faits en vue de conclure un CTBT, selon les directives énoncées dans le mandat du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Afin de ce faire, le Canada estime que le moment est venu d'instaurer un processus par lequel on pourra intégrer d'une manière plus productive l'apport des experts techniques à nos études de fond sur des questions particulières et connexes afférentes à l'interdiction des essais, y compris celles qui concernent la structure et la portée des techniques ainsi que la vérification de l'observation.

Nous en sommes venus à la conclusion que le meilleur moyen d'y parvenir consiste à ajouter des dimensions techniques connexes aux travaux centraux que le Groupe des experts scientifiques mène actuellement en sismologie, comme l'Australie le proposait le 24 juin. Dans ce contexte, nous constatons en particulier que des études s'imposent sur l'utilité et la faisabilité des contrôles des rayonnements atmosphériques, des infrasons et des ondes hydroacoustiques. Ces méthodes présentent, en ce qui concerne la collecte, l'analyse et la dissémination des données, des exigences semblables à celles que suppose un réseau mondial de stations sismologiques; par conséquent, l'expérience du Groupe d'experts scientifiques pourrait en faire la tribune appropriée pour l'analyse des méthodes non sismologiques. Ce Groupe aurait besoin, bien sûr, d'un savoir-faire technique différent pour aborder ces nouveaux sujets. Il lui faudrait sans doute aussi réorganiser son travail de manière à pouvoir assumer ces nouvelles responsabilités. En dernière analyse, le Groupe a été structuré de façon à pouvoir soutenir les négociations relatives à un traité sur l'interdiction complète des essais, selon les circonstances.

En guise de conclusion, je résume mes propos :

En sa qualité de membre actif du Groupe d'experts scientifiques, le Canada est d'accord sur le rôle, proposé par le document suédois, que peut jouer un réseau

de stations de contrôle sismologiques, même s'il faudra en préciser davantage certains des paramètres à mesure que les travaux du Groupe progresseront.

Dans l'ensemble, notre pays pense qu'il y a lieu, au sein de la CD, de continuer à s'interroger sur la pertinence du contrôle des radionucléides dans l'atmosphère, aux fins de la vérification d'un CTBT, et sur les paramètres d'un éventuel réseau de contrôle.

Le Canada continuera à faire valoir activement au sein de la CD l'utilité des images captées par moyens aérospatiaux, aux fins de la vérification d'un traité. On commettrait une grave erreur en omettant d'inclure cette méthode de vérification dans le libellé du traité.

D'autres méthodes découvertes au cours des dernières années offrent un intérêt très net pour la vérification d'un traité. Le Canada continuera d'encourager la CD à les étudier et il envisage de rédiger d'autres mémoires sur certaines d'entre elles.

Le Canada pense que la CD doit continuer de s'interroger sur l'utilité des inspections sur place aux fins de la vérification d'un CTBT. Des inspections sur «mise en demeure» et peut-être aussi, dans certains cas, des inspections régulières et des inspections définitives d'installations closes s'imposeront pour garantir l'efficacité d'une telle vérification.

Il convient de souligner, en guise de conclusion, qu'exception faite sans doute des travaux sur un réseau international d'échange de données sismologiques, nous en sommes encore à nos tout premiers efforts pour redéfinir un régime viable et efficace de vérification d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Nous reconnaissons tous qu'un tel réseau formera probablement l'élément clef du régime de vérification. Selon le Canada, d'autres méthodes peuvent elles aussi contribuer utilement à la vérification d'un CTBT. Dans leur ébauche de traité, les Suédois soulignent l'utilité d'appliquer diverses méthodes de vérification complémentaires, et cela est tout à leur honneur. Un tel jeu de méthodes, employées dans une démarche synergique, pourrait bien offrir la formule la plus efficace à long terme pour vérifier le respect du traité. Il nous incombe d'abord et avant tout de construire un régime de vérification qui résistera à l'évolution des choses; un régime suffisamment souple pour s'adapter aux nouvelles circonstances telles que l'adoption de nouvelles exigences et méthodes de vérification; un régime capable de résister à des tensions politiques extrêmes; bref, un régime qui permettra de réfuter rigoureusement les accusations floues faites au sujet de violations et risquant d'aggraver les tensions.

Un CTBT : un défi pour la vérification multilatérale

Même s'il y a déjà plus de 20 ans que la Conférence du désarmement (CD) tient des discussions multilatérales sur une éventuelle interdiction des essais nucléaires, les participants ne se sont jamais entendus sur un mandat de négociations multilatérales. Pendant un court moment, à la fin des années 1970, trois puissances nucléaires (les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni) ont mené des négociations

Le jeu de la négociation consiste donc à faire un choix éclairé de techniques de vérification, en fonction de l'expérience acquise jusqu'à présent, tout en tenant compte de la synergie qui se dégage de techniques coopératives, comme la détection sismique, l'exploitation photographique, les inspections sur place, l'analyse de données et les notifications.

Les participants à la CD s'entendent à dire pour la plupart que le principal instrument de vérification d'un CTBT sera la technologie sismique. Le Groupe d'experts scientifiques de la CD a déjà bien défini son concept d'un réseau international d'échange de données sismiques afin de vérifier la conformité à un éventuel Traité. À la différence des autres traités, une bonne partie du réseau sismique requis pour la vérification pourra provenir de l'infrastructure existante.

Néanmoins, selon le Canada et de nombreux autres États, la technologie sismique ne pourra offrir à elle seule le degré de garantie nécessaire du respect du Trai-

té. Il faudra regrouper diverses méthodes de vérification qui auront pour effet de se renforcer mutuellement. Par exemple, un réseau international de surveillance sismique pourrait détecter des phénomènes anormaux et déclencher l'intervention d'autres méthodes de vérification qui faciliteraient la localisation du phénomène et son identification. Le diagramme ci-joint illustre une telle approche multicouches de la vérification du Traité.

Voici quelques techniques susceptibles de faire partie d'un régime de vérification efficace :

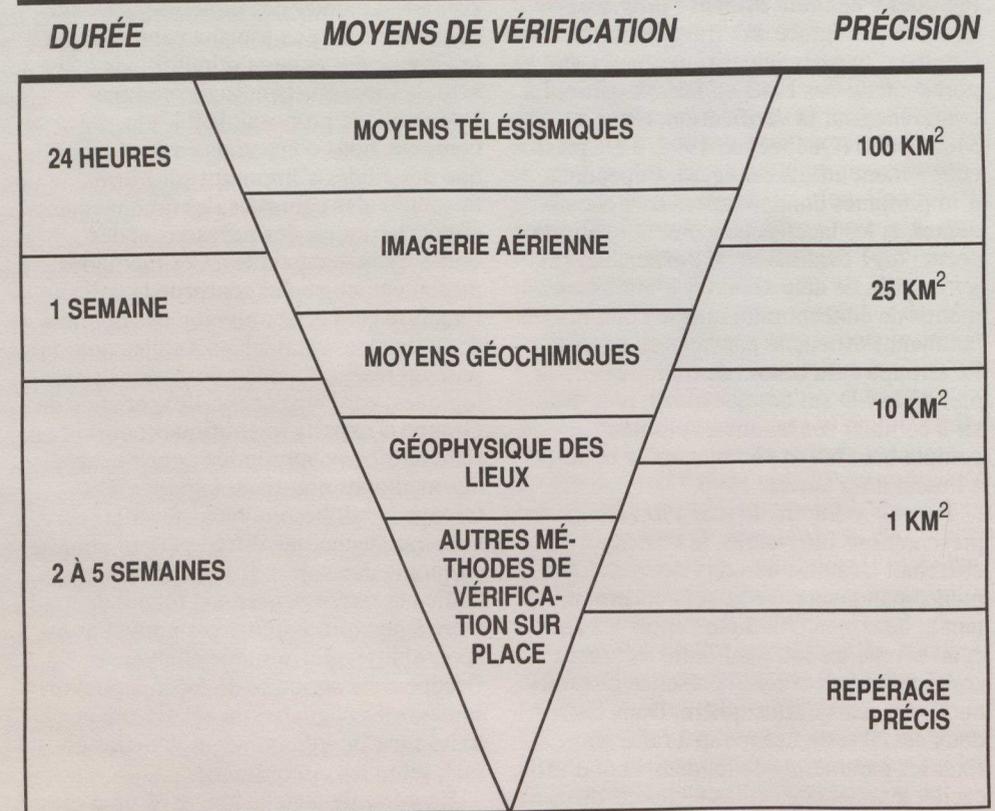
- techniques sismiques;
- réseau terrestre de détection transfrontalière des radioéléments ;
- réseau aéroporté de détection des radioéléments;
- détecteurs à bord de satellites;
- imagerie par satellite;
- imagerie aéroportée;
- inspections sur place;
- analyses chimiques;
- analyses parallèles;
- hydro-acoustique;
- fusion des données.

La technologie sismique ne pourra offrir à elle seule le degré de garantie nécessaire.

tripartites sans toutefois réaliser de progrès concrets. La décision annoncée le 3 juillet par le président Clinton et l'adoption parallèle de la loi habilitante par le Congrès en faveur d'une prolongation du moratoire américain sur les essais jusqu'à septembre 1994 au moins (à condition qu'aucun autre pays n'en fasse) permettent d'envisager l'amorce de négociations au sein de la CD dès janvier.

Sans doute les négociations en vue d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires se dérouleront-elles de façon très différente des autres négociations multilatérales menées à l'intérieur de la CD ou dans d'autres tribunes. Le climat de confrontation est-ouest qui a caractérisé le déroulement des autres grandes négociations multilatérales a disparu. Il devient donc possible de modifier les structures en place et de réduire les tracasseries bureaucratiques, et partant de créer un meilleur climat de négociation. Quant à la vérification, les participants ont une assez bonne idée des techniques dont on aura besoin.

Pour effectuer la vérification d'un traité interdisant tous les essais nucléaires explosifs quel que soit l'environnement, il faudra qu'on ait confiance dans la capacité du régime de détecter, de repérer et d'identifier sans ambiguïté les éventuelles infractions. Ce régime de vérification devra être conçu de manière à satisfaire aux craintes de non-conformité et à déclencher, en cas de non-conformité, un processus politique approprié. Il ne devra pas se limiter à un rôle de réaction, mais intervenir de façon proactive. Cela signifie que l'on devra pouvoir adopter collectivement des mesures de prévention, si possible avant même qu'un essai n'ait lieu. En outre, le régime de vérification devra reposer sur le principe de la non-discrimination et admettre des degrés d'intrusion équitables. L'en-



Le présent diagramme illustre la synergie des méthodes sismologiques et autres appliquées à la vérification d'un essai nucléaire souterrain. L'échelle de la durée désigne le temps approximatif nécessaire entre le moment où se produit l'essai souterrain et l'achèvement de l'analyse rendue possible par chacune des techniques. Les autres chiffres donnent, pour chaque technique, le rayon approximatif à l'intérieur duquel s'est produit le phénomène observé.

Par conséquent, alors que les accords passés de contrôle des armements reposaient pour la plupart sur une seule méthode de vérification, souvent l'inspection sur place, le Traité d'interdiction pourra profiter de l'approche multicouches pour effectuer la vérification à l'échelle à la fois mondiale et régionale. Prenant la parole à la CD le 5 août, le représentant du Canada, M. Paul G. Dubois a promis que le Canada continuerait de contribuer à l'exploration de diverses méthodes de vérification d'un Traité d'interdiction complète : «En synergie, l'ensemble des méthodes utilisées pourra fournir à long terme le moyen le plus rentable de vérifier le Traité».

De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de sélectionner et de mettre au point l'ensemble des techniques sur lesquelles reposera un régime efficace de vérification du Traité d'interdiction. Il s'agit là d'une des principales sources de difficultés que devra surmonter la CD alors qu'elle essaiera de favoriser une conclusion rapide des négociations dans cet important dossier. ■

Les techniques de vérification non sismologique d'un CTBT

Les participants à la CD étudient actuellement diverses méthodes de vérification non sismologique en vue d'un CTBT. Il s'agit là d'un débat préliminaire qui n'a encore mené à aucune conclusion définitive. Dans ce contexte, le Canada a déposé le 26 mai un document intitulé «*Non-Seismic Technologies in Support of A Nuclear Test Ban*». Le document présente quatre méthodes possibles de vérification complémentaire :

- la surveillance aérospatiale à partir de satellites et d'aéronefs;
- la détection chimique durant des inspections sur place;
- les mesures de la résistivité électrique tri-dimensionnelle sur les lieux des supposés essais;
- la surveillance de déchets radioactifs dans l'atmosphère et la modélisation de repérage atmosphérique.

Deux experts canadiens ont ensuite fait des présentations en juin devant le Comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires de la CD. Ces deux experts étaient M. Jeffrey Tracey, de la Section de recherche sur la vérification d'AECEC, qui a parlé de la surveillance aérospatiale au moyen des ressources commerciales disponibles, et M. John Davies, de Barringer Instruments Ltd., dont l'exposé a porté sur la détection chimique sur les lieux des supposés essais.

Ce rapport du Canada et les présentations des scientifiques canadiens sont le résultat d'une collaboration continue entre le gouvernement du Canada, le secteur privé et les milieux universitaires au sujet de la vérification d'un CTBT. Parmi ceux qui ont contribué au programme de cette année figurent Intera Technologies, de Calgary, Barringer Instruments, de Toronto, Premier Geophysics, de Vancouver, et le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada.

Le réseau international de surveillance sismique

L'article qui suit a été préparé par M. Peter Basham, de la Commission géologique du Canada, représentant canadien auprès du Groupe des experts scientifiques (GES) de la CD.

En 1976, la Conférence du désarmement (CD) a créé le Groupe spécial d'experts scientifiques chargés d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Depuis, ce groupe, communément appelé le Groupe d'experts scientifiques ou GES, s'est efforcé de définir les caractéristiques techniques d'un réseau mondial d'échange de données sismologiques qui aiderait les États participants à respecter leurs obligations en matière de vérification telles qu'elles découleraient d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Le 12 août de cette année, la CD a confié à son Comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires le mandat de négocier un CTBT. Quel genre de réseau d'échange le GES est-il arrivé à concevoir alors qu'on s'apprête à amorcer enfin les négociations en vue d'un CTBT, et sur quel type d'échange de données sismologiques reposera principalement le réseau de surveillance?

Qu'est-ce que le RISS?

Le concept du Réseau international de surveillance sismique (RISS), comme on le désigne communément, n'a guère chan-

gé depuis son élaboration par le Groupe d'experts qui s'est réuni à Genève, en juillet 1958, «afin d'examiner les moyens de détecter les infractions à un éventuel accord sur l'interruption des essais nucléaires». Les essais nucléaires souterrains sont les plus difficiles à détecter, mais ce sont aussi les plus fréquents depuis la signature, en 1963, du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique. Les explosions nucléaires souterraines produisent cependant des ondes sismiques qu'on peut détecter au moyen de sismographes, des appareils fréquemment utilisés dans les réseaux locaux, nationaux et mondiaux afin de repérer, d'identifier et d'étudier les tremblements de terre naturels dont le risque représente souvent une grave menace pour les populations touchées.

Selon le nombre et la sensibilité des stations sismologiques, les réseaux de sismographes permettent de détecter des phénomènes sismiques (explosions et tremblements de terre) jusqu'à un certain seuil de puissance. Les négociateurs d'un éventuel CTBT devront entre autres s'entendre sur ce seuil et reconnaître que plus le seuil sera bas, plus il faudra installer de stations sismologiques et plus les coûts seront élevés.

C'est une chose de détecter un «phénomène sismique» et c'en est une autre de cerner s'il s'agit d'un tremblement de terre ou d'une explosion. Les explosions souterraines d'une forte puissance sont relativement faciles à identifier, mais, moins elles ont de puissance, plus les ondes qu'elles produisent s'apparentent à celles d'un tremblement de terre. Dans le RISS conçu par le GES, la responsabilité d'identifier les éventuelles infractions au traité, c'est-à-dire la décision de confirmer si le phénomène relève bien d'une explosion — est laissée aux États parties au traité. La capacité d'assumer cette responsabilité, à l'aide des recherches sismologiques réalisées sur les explosions souterraines et les tremblements de terre au cours des années, aura des conséquences sur le seuil de détection qu'on négociera.

Le RISS peut donc être présenté comme un réseau composé de trois volets principaux : (1) un réseau mondial de stations sismologiques qui satisferont à des caractéristiques techniques minimales, qui seront exploitées et entretenues en fonction de normes approuvées, et qui participeront à l'échange de données sismologiques; (2) un Centre international de données (CID) qui recueillera les données des stations, les traitera afin de produire un bulletin mondial des phénomènes sismi-



D'un bout à l'autre du Canada, des stations sismographiques transmettent des données à un laboratoire central de la Commission géologique du Canada, à Ottawa.

ques qu'il distribuera, dans des délais approuvés, aux participants nationaux; et (3) un système mondial et efficace de communication qui assurera le lien entre toutes ces installations. Le CID conservera des archives de toutes les données sismologiques pertinentes qu'il mettra à la disposition des organismes nationaux des parties au traité si celles-ci, après avoir pris connaissance du bulletin, découvrent des phénomènes sismiques «intéressants».

Le RISS évolue au rythme de la technologie

Même si le concept général n'a pas changé, la technologie sur laquelle le RISS repose a connu des améliorations appréciables depuis les 30 dernières années. Dans le réseau décrit par le GES dans son premier rapport à la CD, en 1978, la plupart des stations sismologiques du monde produisaient des données sur des enregistrements sur papier. À l'époque, rares étaient les sismographes numériques. Les centres nationaux de données devaient extraire les paramètres (l'heure du choc et l'amplitude des ondes sismiques) de ces enregistrements et les transmettre au moyen de systèmes de communication par télex à un certain nombre de CID. Il fallait plus d'un CID pour couvrir les diverses régions du globe et pour parer à la falsification éventuelle des données. C'est en 1984 que le GES a réalisé sa première expérience internationale, sous le nom de GSETT-1 (Expérience technique numéro 1 du GES), à partir de ce concept. L'expérience, bien que réussie, a fait ressortir les lacunes des systèmes de communication des données de nombreuses régions du globe (un grand nombre des messages se

sont perdus), et les restrictions auxquelles les CID ont dû faire face du fait qu'ils ne disposaient que des données dérivées des paramètres et non les enregistrements, ou formes d'ondes, originaux. Une meilleure utilisation de ces derniers aurait rehaussé la qualité des bulletins sur les phénomènes sismiques.

À la fin des années 1980, d'importants progrès technologiques avaient été réalisés qui ont permis de perfectionner un grand nombre des éléments du réseau proposé : les sismographes, informatisés, avaient été nettement améliorés; les ordinateurs étaient devenus beaucoup plus puissants et nettement moins coûteux, tant pour le traitement des données sismiques nationales que pour le traitement par le CID; enfin, la communication des données internationales par satellite, par fibres optiques et par l'intermédiaire des réseaux commerciaux avaient atteint un degré beaucoup plus élevé d'efficacité et de fiabilité. La première des trois rencontres du GES au Canada s'est produite à Ottawa, en 1986. Elle a permis au GES d'examiner les conséquences de la modernisation des techniques de communication des données sur le RISS.

Le Canada a également joué un rôle important dans le perfectionnement du sismographe moderne. Dans le cadre d'une initiative conjointe d'AECEC et d'Énergie, Mines et Ressources Canada, il a consacré 3,5 millions de dollars à une vaste modernisation de l'ensemble sismologique de Yellowknife qui est le principal instrument dont se servent les sismologues de la Commission géologique du Canada dans leurs recherches sur la détection et l'identi-

fication des explosions nucléaires souterraines. Trente membres du GES se sont rencontrés à Yellowknife en septembre 1989 (à l'occasion du deuxième atelier canadien du GES) pour assister à l'ouverture de l'ensemble et revoir les plans d'un deuxième échange expérimental de données. (Voir le Bulletin du désarmement n° 11, automne 1989.) AECEC soutient également, au moyen de son programme de recherche et de vérification, les recherches du professeur K.-Y. Chun, de l'Université de Toronto, afin d'améliorer la capacité de distinguer les explosions souterraines des tremblements de terre naturels. Le professeur Chun et son équipe se servent de données du nouvel ensemble sismologique de Yellowknife et d'autres stations du Réseau sismographique canadien et espèrent perfectionner les techniques de détection et de différenciation des phénomènes sismiques de petite envergure.

Le second échange expérimental de données (la GSETT-2), réalisé en 1991, avait pour objet de tirer parti des récentes innovations technologiques. En particulier, les stations sismologiques devaient transmettre les enregistrements originaux numériques des formes d'ondes pour chacun des phénomènes sismiques détectés et non pas seulement les paramètres dérivés de ces ondes, afin que le CID puisse traiter avec plus de discernement les bulletins sur les phénomènes sismiques. Quatre CID ont participé à cette expérience (à Washington, à Moscou, à Stockholm et à Canberra) de sorte qu'on a pu établir si les différents systèmes donnaient, au moyen de méthodes semblables, les mêmes résultats. Les délégués du Canada auprès du GES, Peter Basham et Robert North, de la Commission géologique du Canada, ont coordonné le déroulement de l'expérience GSETT-2 au nom du GES.

Il a fallu 18 mois au GES et la tenue d'un troisième atelier canadien à Montebello, au Québec, en novembre 1992 pour évaluer les résultats de la GSETT-2. Devant l'évolution constante des techniques de communication globale des données, les scientifiques ont apporté deux modifications importantes au réseau. Pour commencer, ils ont convenu qu'il suffisait d'un seul CID pour l'ensemble du réseau. Il est en effet possible de communiquer des données du monde entier à un seul CID et le caractère perfectionné des dispositifs de contrôle permet de garantir l'authenticité des données. Ensuite, les données du réseau de stations sismologiques primaires seront transmises directement, en temps réel, au CID. Avec ce changement, la responsabilité de traiter la détection du phénomène sismique passera de l'instal-

lation nationale au CID qui, du coup, pourra produire son bulletin dans les heures qui suivront au lieu de devoir attendre plusieurs jours comme dans le réseau précédent.

Ces changements ont amené le RISS du GES à ce que l'on peut présumer être l'étape finale de conception. Il faudra passer sous peu à la mise en oeuvre et à l'essai d'un prototype. C'est ce qui occupe actuellement le GES qui travaille à la réalisation de la GSETT-3.

Sur la voie d'un RISS définitif

Pour la GSETT-3, les États-Unis ont offert d'installer, de mettre au point et de faire fonctionner un prototype du RISS à Washington. Le GES désignera les stations sismologiques qui, parmi les meilleurs du monde, devraient contribuer à l'expérience. Certaines de ces stations seront installées justement pour cela. Le réseau comptera environ 50 de ces stations sismologiques primaires, dites les stations «alpha», qui transmettront au CID des données continues en temps réel. En outre, il y aura quelque 100 stations «bêta», dont les données sismologiques feront l'objet d'une extraction automatique par le CID qui pourra ainsi mieux déterminer l'origine géographique des phénomènes détectés par les stations alpha. Le Canada mettra à la disposition du GES son ensemble sismologique de Yellowstone, trois ou quatre stations de son réseau national à titre de stations alpha et un certain nombre d'autres stations du réseau national, à titre de stations bêta. On procédera graduellement à la mise en place du réseau (ainsi composé du CID prototype et des réseaux de stations alpha et bêta) au cours de l'année prochaine. Le GES s'est fixé comme échéance le mois de janvier 1995 et espère disposer à ce moment-là d'un réseau suffisamment vaste pour un essai exhaustif.

Le GES a créé trois groupes de travail spéciaux chargés de gérer les trois volets de la GSETT-3, soit sa planification, son déroulement et son évaluation. Parmi les principaux aménagements qu'il faudra apporter, on établira les procédures que devra observer le CID et on procédera à une vaste automatisation : dans la détection, par l'intermédiaire du réseau de stations alpha; dans l'acquisition des données additionnelles du réseau bêta; et dans la détermination de l'origine géographique possible des phénomènes sismiques signalés dans les bulletins distribués. Nombreux seront les sismologues participants du GES qui voudront sans doute contribuer à ces aménagements du CID au cours de l'année qui vient. De nombreux pays, dont le Canada, devront aussi consacrer des ressources à la modification des procédures dans leurs réseaux sismologiques nationaux

de sorte qu'on puisse se servir des données des stations désignées pour l'expérience et, par la suite, utiliser ces stations pour surveiller la conformité d'un éventuel CTBT. Les négociations à ce sujet débiteront à la CD au début de 1994 et l'on fera certainement souvent appel aux compétences techniques du GES. Le cadre de négociation sera tel que le GES devra peut-être se charger de certaines tâches particulières. Les délégations nationales l'inviteront sans doute à formuler des avis experts. Par contre, les négociateurs vou-

dront certainement que se poursuive la GSETT-3, afin que le GES puisse démontrer la faisabilité du RISS qu'il aura mis au point pendant toutes ces années. La forme et la composition exactes du RISS définitif dépendra évidemment des négociateurs et il faudra peut-être modifier la GSETT-3 une fois l'entente finale conclue. Idéalement, on assistera à une transition graduelle du réseau de la GSETT-3 en un RISS final et négocié, prêt pour un fonctionnement généralisé dès la conclusion du traité.

Rôle du PTBT à l'égard d'un éventuel CTBT

À l'initiative d'un groupe d'États non-alignés, une conférence a eu lieu à New York, en janvier 1991, afin d'étudier la possibilité de convertir le Traité sur l'interdiction partiel (PTBT) en CTBT. Les participants n'ont pas réussi à s'entendre sur la question, si bien qu'ils ont adopté par vote une décision en vertu de laquelle les États parties reconnaissent la nature extrêmement complexe de certains aspects d'un éventuel CTBT, en particulier sur le plan de la vérification de la conformité et des sanctions à imposer en cas d'infraction; ils ont également exprimé l'opinion qu'il fallait approfondir l'examen de la question. Le président de la conférence a reçu pour mandat de tenir des consultations afin de faire avancer les travaux et de permettre à la conférence de reprendre le débat le moment venu. Soixante-quatorze États se sont prononcés en faveur de la décision contre deux (les États-Unis et le Royaume-Uni), alors que 19 se sont abstenus. Le Canada a été parmi ceux-là parce que (1) il désapprouvait le recours au vote pour faire adopter un projet de décision, cette façon de faire ayant pour résultat d'aviver les oppositions au lieu de partir d'un terrain d'entente commun à toutes les parties; et (2) le projet de décision faisait référence à une entente alors qu'aucune entente n'avait réellement été conclue.

Aux termes de la décision prise à la Conférence d'examen de 1991, une réunion spéciale des parties au PTBT a eu lieu à New York les 10 et 11 août. Présidée par le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, la réunion devait permettre aux parties de faire le point sur la question des essais nucléaires et d'envisager la possibilité pour la Conférence d'examen de reprendre ses travaux. Les parties se sont entendues sur une série de mesures visant à conserver l'option de la conférence d'examen du PTBT, tout en s'assurant parallèlement que les négociations principales en vue d'un CTBT auraient lieu au sein de la CD, à Genève. Le texte ci-dessous est celui de la déclaration faite par l'ambassadrice canadienne du désarmement, M^{me} Peggy Mason, à la réunion, le 11 août.

Je me joins à tous les membres de cette assemblée pour vous remercier, monsieur le président, d'avoir organisé cette réunion qui nous procure une occasion très opportune, 1) d'évaluer les récents progrès positifs vers l'interdiction de tous les essais nucléaires dans tous les types d'environnement; et 2) d'examiner comment ce processus — qui est la Conférence d'amendement du PTBT — peut contribuer de façon aussi constructive que possible à la réalisation de cet objectif de longue date de la communauté internationale. À cet égard, nous nous réjouissons particulièrement de l'attitude très positive manifestée à cette réunion par les États dépositaires comme par toutes les délégations qui m'ont précédée à cette tribune....

Aujourd'hui, nous assistons à la décision historique de la Conférence du désarmement de donner à son comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires le mandat de négocier une interdiction totale des essais. Il est tout à fait clair que l'ingrédient qui s'est révélé tellement insaisissable depuis si longtemps est maintenant présent en abondance — je parle bien sûr de la volonté politique de négocier un CTBT sur le champ.

La question qui se pose à nous dans cette rencontre informelle des États parties au PTBT est donc celle-ci : comment faire en sorte que ce processus contribue le mieux à la négociation à Genève pour qu'il en résulte — et je cite ici mon collègue australien qui, à mon avis, a trouvé la formule la plus globale — un CTBT exécutoire, efficacement vérifiable, universellement applicable, multilatéralement appuyé et durable. J'ajouterais qu'il faut atteindre ce résultat le plus rapidement possible.

Il y a beaucoup à négocier à Genève, particulièrement en ce qui concerne le régime de

vérification. Il faut maintenant concentrer tous les efforts sur Genève pour faire en sorte que le travail du Groupe d'experts scientifiques (GES) s'élargisse pour commencer à constituer l'architecture du régime complet de vérification, dont un ensemble de mesures qui, outre l'aspect sismique, incluent des mesures non sismiques. Le Canada a participé activement jusqu'ici à ce travail important et entend continuer à le faire....

Cela me ramène à la question de savoir quel rôle doit jouer cet organisme. Le Canada est entièrement d'accord avec ceux qui se sont déjà dits d'avis que des rencontres informelles comme celle-ci peuvent être un instrument utile pour surveiller l'évolution des négociations de Genève. Comme mon collègue néo-zélandais, je considérerais comme utile l'envoi d'un message de vous, monsieur le président, à la CD, sur le résultat des actuelles et futures consultations. Par ailleurs, nous ne voudrions pas préjuger du rôle que la Conférence d'amendement du PTBT pourrait avoir plus tard lorsque des progrès sensibles auront été accomplis dans les négociations sur le contrôle des armements.

En terminant, monsieur le président, permettez-moi de dire que notre délégation tient vivement à collaborer avec vous pour que ce processus contribue de façon aussi positive que possible à l'atteinte de notre objectif commun — un CTBT. ■

Préparation en vue de la reconduction du TNP

La première réunion du Comité préparatoire pour la prorogation du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) s'est déroulée du 10 au 14 mai à New York. L'ambassadrice au désarmement, Peggy Mason, était à la tête de la délégation canadienne. Les Parties ont réglé plusieurs questions d'organisation importantes, notamment les dates des réunions préparatoires et celle de la conférence de prorogation elle-même (du 17 avril au 12 mai 1995, à New York). Des décisions cruciales doivent encore être prises au sujet des points suivants : le règlement intérieur et le processus de prise de décision (par vote ou par consensus), la participation des États n'ayant pas adhéré au Traité et celle des organisations non gouvernementales, l'ordre du jour et la documentation. La prochaine réunion du Comité préparatoire aura lieu à New York, du 17 au 21 janvier 1994. ■

La CDNU donne des résultats variés

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) a siégé du 19 avril au 10 mai 1993. La Commission s'est penchée sur trois questions : le désarmement nucléaire, les approches régionales en matière de désarmement dans le contexte de la sécurité internationale et le rôle de la science et de la technologie vis-à-vis de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes. Aucun progrès notable n'a été enregistré sur la question du désarmement nucléaire. Les faits nouveaux touchant les deux autres questions, autour desquelles la délégation canadienne dirigée par l'ambassadrice au désarmement, Peggy Mason, a joué un rôle actif, sont exposés ci-dessous.

Désarmement régional

La séance de 1993 a été marquée par la fin d'une étude de trois ans de la CDNU portant sur les lignes directrices et les recommandations ayant trait aux approches régionales au désarmement dans le contexte de la sécurité internationale. Le rapport final est composé de quatre sections :

- relation entre le désarmement régional, le contrôle des armements et la sécurité internationale;
- principes et lignes directrices;
- modalités;
- rôle des Nations Unies.

Sont énumérées en annexe les diverses mesures de confiance et de sécurité des régions.

La première partie du rapport expose une approche conceptuelle du contrôle des armes et des initiatives régionales de désarmement; le but visé par cette approche est de faire en sorte que ces initiatives complètent les activités et les accords généraux actuels ou proposés. Cette partie n'a pas soulevé de contestation.

En revanche, la deuxième partie a suscité un débat. Certains pays ont cherché à faire de l'élimination des armes nucléaires l'objectif prioritaire de toutes les régions du monde en matière de contrôle des armements et de désarmement. D'autres ont fait valoir que cette approche serait exagérée parce que les armes nucléaires ne sont pas une préoccupation prépondérante dans toutes les régions. Les armes chimiques et l'accumulation excessive d'armes conventionnelles représentent un problème plus urgent dans certaines régions. C'est pourquoi il a fallu trouver un compromis : chaque région doit déterminer ce qui pour elle représente la plus grande menace et prendre les mesures qui s'imposent.

Dans la troisième partie, les outils pouvant améliorer la sécurité régionale sont énumérés. Il s'agit notamment des mesures de confiance et de sécurité, des accords de contrôle des armements et de désarmement, des zones de paix, des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, des arrangements de consultation et de coopération. Les auteurs du rapport cernent plusieurs nouvelles approches dans chacun de ces domaines. Pour ce qui est des mesures de confiance et de sécurité, par exemple, on insiste sur la conclusion d'accords en matière d'environnement et d'économie, car ces deux éléments ont une incidence sur la sécurité. Les auteurs reconnaissent aussi le danger de voir des armes devenues superflues par les mesures de contrôle des armements et les accords de désarmement d'une région être revendues dans une autre.

La dernière partie du rapport n'est pas aussi étoffée que le Canada l'aurait souhaité. Les seuls rôles pour l'ONU sur lesquels il y a eu entente sont les suivants : faciliter les dialogues régionaux en cours; et agir comme dépositaire des renseignements et organisateur de conférences et d'ateliers.

Le Canada est aussi déçu du fait que les actuels accords multilatéraux de non-prolifération ne figurent pas dans le rapport. Comme beaucoup d'autres délégations, celle du Canada a demandé qu'il en soit fait mention, car ces accords contribuent énormément à la sécurité régionale et universelle. Ces accords servent aussi de point de départ pour la conclusion éventuelle d'accords régionaux de non-prolifération. Quant au très petit nombre d'États qui ne souscrivent pas aux normes universelles édictées dans les accords actuels, ils ne seraient de toute façon pas disposés à y adhérer.

Malgré ces déceptions, la délégation canadienne, qui a aidé à trouver les compromis nécessaires contenus dans la version finale du rapport, se réjouit des résultats obtenus. Le rapport représente un progrès dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement ainsi que de la sécurité dans les régions. Le simple fait que la CDNU a passé trois ans à étudier la question montre l'intérêt que beaucoup d'États membres manifestent pour la question. Les idées et les initiatives à ce sujet évolueront sans aucun doute, et le Canada veillera à ce que les éléments positifs du rapport servent de base aux projets futurs.

Rôle de la science et de la technologie

Le groupe de travail sur le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes n'est pas parvenu à s'entendre sur l'élaboration de lignes directrices et de recommandations. Ce contretemps s'explique entre autres par les optiques radicalement différentes entre pays fournisseurs et pays acheteurs au sujet de la «légitimité» des accords de non-prolifération comme le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles et le Groupe de l'Australie; il ne faut pas oublier non plus que les vues sur le TNP lui-même sont tout aussi divisées. Toutefois, la CDNU a réalisé des progrès considérables pour ce qui est de mettre en valeur la nécessité et l'utilité du dialogue multilatéral concernant les transferts d'armes à double usage; elle est aussi parvenue à cerner les principes de coopération internationale dans ce domaine susceptible de recueillir davantage l'adhésion des États. Le Canada a assumé la tâche difficile de présider le comité chargé de la rédaction du document final qui devait concilier des opinions discordantes.

La formation d'alliances diverses pour en venir à un consensus pendant les débats de la CDNU a été l'une des caractéristiques intéressantes de la session. Par exemple, la sous-proposition sur le transfert de technologies de pointe ayant des applications militaires a été à l'origine d'un document de travail émanant de l'Argentine et du Brésil dans lequel ces deux pays réclament un dialo-

gue multilatéral élargi pour définir des normes et des lignes directrices internationales universellement acceptables pour régler les transferts internationaux de technologies de pointe ayant des applications militaires. Cette sous-proposition a par la suite servi de point d'appui au document de travail conjoint Canada-Brésil à la session de 1993 de la CDNU.

Il convient de souligner le travail constructif du Brésil pendant cette session. Ce pays prend les mesures nécessaires pour asseoir sa réputation de partisan convaincu de la non-prolifération, tout en servant d'intermédiaire entre pays développés et pays en développement. Le Canada et le Brésil avaient auparavant négocié le libellé d'un texte minutieusement équilibré qui a servi de base au document provisoire.

Le consensus fragile qui se profilait a volé en éclats lorsque certains pays occidentaux et non alignés «radicaux» sont revenus sur le texte officieusement accepté réclamant une plus grande participation au TNP. Toutefois, une grande majorité des délégations de toutes croyances étaient convaincues qu'un accord important était imminent; il a donc été convenu, grâce au président de la CDNU, M. Castro, du Brésil, de proroger d'un an l'étude de cette question. L'ambassadrice canadienne au désarmement, Peggy Mason, a aussi pu faire préserver les parties du texte ayant ou non fait l'objet d'un accord, de sorte que le groupe de travail formé en 1994 pourra sans aucun doute reprendre là où celui de 1993 s'est arrêté. ■

Une base existe pour de futurs progrès dans le domaine du transfert de techniques

Suivent des extraits de la déclaration faite par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, à la CDNU le 10 mai.

Je voudrais brièvement présenter le point de vue du Canada sur les travaux de cette session. En premier lieu, en ce qui concerne la question nucléaire, l'Ambassadeur Batiouk, Président du Groupe de travail I, a fait un travail gigantesque, compte tenu d'un ordre du jour très chargé et de la faible participation des délégations. Cette année encore, les délibérations du Groupe de travail ont mis en évidence les énormes difficultés qu'il nous reste à surmonter si nous voulons achever l'examen de ce point avec succès en 1994. Pour sa part, le Canada souhaite réaffirmer la priorité qu'il attache à cette question. Nous prions instamment l'Ambassadeur Batiouk de poursuivre les consultations dans l'intervalle entre les sessions afin de mieux préparer le terrain pour les travaux de l'année prochaine. En particulier, les efforts visant à mieux cibler les travaux relevant de ce point devront être poursuivis.

Je passe maintenant au Groupe de travail II.... Le Canada a accordé une attention croissante aux questions de désarmement régional et de sécurité internationale au cours de l'année écoulée, étant donné qu'il est devenu évident qu'un grand nombre de problèmes de l'après-guerre froide méritent d'être examinés au niveau régional. C'est donc avec une immense satisfaction que nous félicitons le Groupe de travail d'avoir pu élaborer un texte éloquent de consensus. Je suis sûre que toutes les délégations se joignent à moi pour rendre hommage au Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Hoffmann, pour ses efforts inlassables sans lesquels nos travaux n'auraient tout simplement pu aboutir.

Je passe maintenant au Groupe de travail III, au sein duquel le Canada a déjà eu le privilège de présider le Groupe de rédaction et de faire une déclaration plus tôt ce matin. Qu'il me soit permis de faire quelques observations supplémentaires.... À vrai dire, l'origine des différences au sein du Groupe de travail III réside dans le fait qu'il

existe des différences de perspective fondamentales entre États fournisseurs et bénéficiaires dans le domaine du transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires. Mais le fait est que, quelles que soient ces différences, fournisseurs et bénéficiaires ont besoin les uns des autres, ce qui est d'autant plus vrai si nous voulons atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, à savoir : renforcer la sécurité internationale dans le domaine crucial de la non-prolifération et promouvoir la coopération dans le transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires à des fins pacifiques. En d'autres termes, il nous faut adopter une optique commune qui reflète avec justesse les points de vue tant des fournisseurs que des bénéficiaires, de façon à atteindre le double objectif de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques. C'est ce qui est reflété, je pense, dans le document de travail préparé conjointement par le Brésil et le Canada avant la session de cette année. Cet effort conjoint a permis non seulement d'obtenir le document proprement dit mais également de jeter les bases d'une coopération entre nos deux délégations qui, je pense, a été évidente tout au long des délibérations du Groupe de travail III et, notamment, au stade de la rédaction. À cet égard, je voudrais rendre un hommage tout particulier à la délégation brésilienne pour les efforts remarquables qu'elle a déployés afin d'encourager la compréhension dans ce domaine crucial.

Pour ce qui est du document de travail du Président, selon le Canada, il comporte bon nombre de principes importants et de nouveaux concepts qui ont été développés au cours des délibérations du Groupe de travail III. Je me bornerai à souligner un de ces éléments importants qui, à mon avis, reflète non seulement les efforts déployés mais également les progrès obtenus pour combler l'écart entre États fournisseurs et États bénéficiaires. Il est dit au paragraphe 20 du rapport :

«La coopération dans ce domaine entre États fournisseurs et



L'ambassadrice Peggy Mason

États bénéficiaires devrait être renforcée par un ferme engagement commun d'empêcher que des transferts, à des fins exclusivement pacifiques, de techniques de pointe ayant des applications militaires ne soient détournés à des fins non pacifiques. Cette coopération devrait être fondée sur des droits et des obligations clairement définis et équilibrés, sur des mesures appropriées de transparence et de vérification, sur la justice et l'équité et sur le caractère prévisible des incitations et des avantages.»

Sans minimiser en aucune façon l'étendue des différences qui existent entre nous... — et, à mon avis, il est extrêmement important de ne pas les minimiser mais au contraire de les aborder de front —, le Canada estime qu'une base réelle existe pour de futurs progrès. Je voudrais affirmer que le Canada demeure résolument attaché à l'élargissement de l'accord dans ce domaine essentiel qu'est la non-prolifération et la coopération à des fins pacifiques, en commençant par les travaux entre les sessions entrepris par le Canada dans le but d'élaborer un document de travail conjoint, allant au-delà de celui préparé par le Canada et le Brésil, afin de permettre à d'autres pays également de s'exprimer.

Pour terminer, je voudrais rappeler le paragraphe 7 du document de 1990 sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement, aux termes duquel il a été convenu que le Président devrait procéder à des consultations pendant toute l'année. Je vous invite, Monsieur le Président, à le faire afin de faire progresser les préparatifs de la quatrième année de nos travaux sur la science et la technique. Enfin, je voudrais dire à ceux qui espéraient prendre du repos que ce répit risque d'être de très courte durée.

Création d'une tribune pour la sécurité de l'Asie-Pacifique

À la réunion annuelle qu'ils ont tenue les 23 et 24 juillet à Singapour, les ministres des Affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont annoncé l'ouverture d'une tribune qui favorisera le débat sur la sécurité dans l'Asie-Pacifique. La tribune régionale de l'Asie-Pacifique, dite tribune de l'ANASE, organisera sa première réunion à Bangkok l'été prochain, avant la Conférence postministérielle (CPM) annuelle de l'ANASE. Au nombre des participants figureront les six États membres de l'ANASE (le Brunéi, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande), les sept États associés aux débats de la CPM (le Canada, l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, les États-Unis et la Communauté européenne) et cinq autres États qui détiennent le statut d'observateurs à la CPM (la Chine, la Russie, le Viet Nam, le Laos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée). Ce sera une rencontre au niveau ministériel seulement.

Au débat sur la sécurité participeront également de hauts représentants des pays, dans le cadre de la réunion annuelle des hauts responsables (RHR). La première de ces réunions, à laquelle ont pris part des représentants des États membres de l'ANASE et des États associés aux débats de la CPM, a eu lieu cette année à Singapour, les 20 et 21 mai. Le débat s'est centré sur des questions de fond rattachées à la sécurité régionale et mondiale, et englobait à la fois les questions relatives à l'Asie du Sud-Est, y compris la mer de Chine méridionale, le détroit de Malacca, le Cambodge et la Birmanie, et les questions de sécurité dans l'Asie du Nord, la Corée, le TNP et la Chine compris.

Officieusement, le Canada a fait circuler deux documents de réflexion sur la diplomatie préventive et la gestion des conflits, et sur la non-prolifération. À l'issue de la rencontre, le président et représentant de Singapour a chargé le Canada de poursuivre son travail dans ces deux secteurs. L'Australie a accepté de préparer une étude sur les mesures de confiance applicables dans la région et la Corée du Sud un document sur la sécurité dans le nord-est de l'Asie. L'an prochain, la réunion des hauts responsables accueillera les 18 États participant à la nouvelle tribune régionale de l'ANASE.

Les progrès réalisés à la réunion des hauts représentants ont ouvert la voie à la CPM de l'ANASE, qui s'est tenue à Singapour, du 26 au 28 juillet. Le ministre des Affaires extérieures, Perrin Beatty, dirigeait la délégation canadienne. Là encore,

les participants se sont surtout penchés sur des questions liées à la sécurité régionale, en particulier sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Les participants ont également poussé le débat sur les questions politiques et économiques connexes.

Les principaux résultats de la CPM ont été l'adoption d'une formule de participation favorisant l'inclusion pour les futurs pourparlers sur la sécurité, auxquels seront invités les États observateurs de la CPM, et un mandat de la CPM faisant en sorte que les hauts responsables puissent poursuivre leur travail de fond sur la sécurité régionale, à raison d'une réunion par an ou plus selon les besoins. Les participants ont convenu de la nécessité pour la communauté internationale d'intervenir à l'avenir au Cambodge, et les États membres de l'ANASE se sont engagés à exercer d'autres pressions pour obtenir une réforme à la Birmanie. Durant des rencontres bilatérales, le Canada et les États membres de l'ANASE ont discuté de leurs relations commerciales, de la sécurité régionale, de l'environnement, de la coopération en matière de développement, du principe du bon gouvernement et des droits de la personne.

Le Canada, qui, depuis 1990, favorise la tenue d'un dialogue sur la sécurité dans l'Asie-Pacifique, a été très satisfait des résultats de la première RHR et de la CPM qui a suivi, ainsi que de la création de la tribune régionale de l'ANASE. L'institutionnalisation de la RHR et la création de la tribune constituent une percée vers une plus grande coopération en matière de sécurité régionale. Le Canada a été particulièrement heureux de la formule d'inclusion adoptée et du fait que les participants aient accepté de confier à leurs hauts représentants le mandat d'effectuer des travaux de fond. Le Canada a l'intention de contribuer au processus en menant à bien le mandat que lui a confié le président de la CPM dans deux secteurs. À cet égard, il consultera les États membres de l'ANASE et les États associés aux débats, ainsi que la Chine et la Russie.

L'ANASE, dont la fondation remonte à 1967, a été créée afin d'accélérer la croissance économique, l'évolution sociale et le développement culturel de l'Asie du Sud-Est. Elle devait aussi favoriser la paix et la sécurité. Le Canada participe aux CPM depuis 1977. L'ensemble des pays de l'ANASE constitue le sixième partenaire commercial en importance du Canada. Le commerce bilatéral entre le Canada et l'ANASE a doublé au cours des cinq dernières années, atteignant un sommet de 4 milliards de dollars en 1992.

Le dialogue au sein de l'ANASE est d'une importance capitale



La délégation canadienne à la CPM de l'ANASE, tenue en juillet à Singapour. Au premier rang, de gauche à droite, M. Howard Balloch, sous-ministre adjoint, Direction de l'Asie-Pacifique, AECEC; le ministre des Affaires étrangères, M. Perrin Beatty; et M. Gavin Stewart, haut-commissaire du Canada à Singapour.

Suivent des extraits d'un discours que M. Perrin Beatty, secrétaire d'État aux affaires extérieures, a prononcé à la réunion de la Conférence postministérielle de l'ANASE à Singapour le 26 juillet.

Si l'on veut déterminer l'importance de l'Asie pour le Canada, il suffit de regarder les chiffres du commerce. Mais nos rapports, et les liens qui nous unissent, vont beaucoup plus loin. En effet, si le commerce a créé des liens économiques, l'immigration a permis d'établir des liens de famille et de culture, et les voyages de plus en plus fréquents de nos citoyens de part et d'autre du Pacifique ont créé des liens d'amitié forts et durables....

Le Canada est un membre actif et engagé de la communauté transpacifique. Notre rôle dans le monde nous permet de mettre sur le tapis, dans les forums internationaux comme le G-7, les questions qui touchent cette région, et de faire rapport des résultats de nos consultations à des réunions comme celle-ci. Nous trouvons utile aussi de pouvoir discuter de la pertinence des questions mondiales dans le contexte régional, particulièrement à une époque riche d'enseignements, et dans ce cadre spectaculaire....

Les changements politiques des dernières années nous ont forcés à repenser notre conception traditionnelle de la sécurité. C'est un signe de maturité et de vision de la part de l'ANASE d'avoir placé les questions de sécurité à l'ordre du jour

de la semaine, et d'avoir invité les partenaires et amis de l'ANASE dans la région de l'Asie-Pacifique à prendre part aux discussions au niveau ministériel.

Le Canada estime que, pour être efficace, la formule de dialogue sur la sécurité doit faire appel à tous les intervenants concernés. Elle doit être vaste aussi au niveau des sujets couverts et refléter la multitude des défis, traditionnels ou nouveaux, à la sécurité.

Nous sommes à une étape cruciale et formatrice du processus de l'ANASE, dont la gestation a été longue. Mon prédécesseur, le très honorable Joe Clark, a recommandé ce processus à une réunion spéciale tenue avec ses homologues de l'ANASE au Canada, en 1990. Nous avons ensuite proposé un processus similaire, mais non gouvernemental, pour le Pacifique Nord ou l'Asie du Nord-Est — processus qui a vraiment contribué à améliorer la compréhension et le dialogue. Avec notre partenaire du dialogue, l'Indonésie, nous avons aussi parrainé un processus consultatif sur l'épineuse question de la mer de Chine méridionale, processus qui pourrait servir de modèle pour une plus vaste application.

Nous préconisons l'établissement d'un ensemble commun de principes sur lesquels faire reposer un dialogue sur la sécurité régionale — en nous inspirant peut-être de la Déclaration de Bali et de l'ensemble des questions internationales dont nous sommes tous chargés.

À cet égard, je tiens à féliciter Singapour

d'avoir tenu la première réunion de hauts fonctionnaires de la CPM de l'ANASE, en mai. Cette réunion aura non seulement permis de jeter les bases de nos discussions annuelles, mais elle vient s'ajouter à la chaîne des occasions de dialogue sur la sécurité dans la région. Ces consultations devraient devenir un élément courant de nos préparatifs et nous devrions lui accorder un appui politique manifeste.

Nous sommes aussi très heureux que nos hôtes aient pris l'initiative d'organiser le dîner non officiel d'hier soir, qui réunissait les ministres des Affaires étrangères participant tant à la Réunion ministérielle de l'ANASE qu'à la CPM. Nous espérons que ce dîner aura été le point de départ d'un forum régional enrichissant, propice à une plus grande transparence, à la compréhension et à une meilleure garantie de sécurité pour la région.

Dans les dimensions mondiale et régionale de sa politique étrangère, le Canada accorde une grande priorité aux droits de la personne, au développement démocratique et à la primauté du droit. Les Canadiens ont soutenu ces valeurs même lorsque, d'un point de vue économique, il n'était pas dans leur intérêt immédiat de le faire.

Il est évident que la stabilité est essentielle à l'avancement économique, comme en témoigne le brillant exemple de Singapour. Toutefois, nous croyons aussi que des progrès politiques et sociaux doivent accompagner l'essor économique.

La communauté internationale attend de plus en plus des pays de l'ANASE qu'ils fassent preuve de leadership, non seulement en matière d'économie, mais aussi sur les plans politique et social. L'expansion économique des pays de l'ANASE s'opère à un rythme spectaculaire, et les Canadiens sont encouragés par les progrès parallèles dans les domaines des droits de la personne et de la démocratisation. La paix, la tolérance, la liberté et le respect de l'individu sont pour tous les gouvernements une responsabilité fondamentale — et une source précieuse de satisfaction.

Je reconnais qu'il est souvent nécessaire d'obtenir un équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs des communautés et des sociétés. Les particuliers ont des responsabilités et des devoirs envers la société, tout comme ils ont des droits individuels en leur qualité de citoyens. Nous sommes toutefois passionnément attachés aux principes de l'universalité et de l'inviolabilité de certains droits et libertés, comme en témoignent la Charte de l'ONU et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le G-7 s'engage à collaborer pour combattre la prolifération

Voici un extrait de la déclaration politique du 8 juillet rendue publique par les pays du G-7 au Sommet de Tokyo. Le G-7 comprend le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Il faut resserrer notre coopération pour combattre la menace que constituent la prolifération des armes de destruction massive et les missiles. En particulier,

- nous prions instamment la Corée du Nord de revenir immédiatement sur sa décision de se retirer du TNP et de respecter intégralement ses obligations sur le plan de la non-prolifération, y compris l'application de l'accord relatif aux sauvegardes de l'AIEA [Agence internationale de l'Énergie atomique] et des principes contenus dans la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne;
- nous encourageons les pays concernés de l'ancienne Union soviétique à éliminer avec célérité et de façon sécuritaire les armes nucléaires conformément aux accords actuels, à condition qu'ils reçoivent l'aide nécessaire à cet effet;
- nous pressons le Kazakhstan et l'Ukraine d'adhérer au TNP à titre d'États non nucléaires et demandons instamment à cette dernière de ratifier le Traité START.

Nous poursuivons également nos efforts en vue de renforcer les régimes de non-prolifération, incluant le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, et pour déterminer des mesures de contrôle efficaces. Nous réitérons les objectifs que représentent l'adhésion de tous les pays au TNP de même que la reconduction indéfinie du Traité en 1995 et la réduction du parc d'armes nucléaires. Nous appelons aussi les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer la Convention sur les armes chimiques et à adhérer à la Convention sur les armes biologiques.

Pour ce qui est des armes conventionnelles, nous chercherons à assurer l'efficacité du Registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles, qui constitue une étape importante en vue de limiter les transferts d'armes et de les rendre transparents.

J'aimerais souligner un commentaire fait plus tôt par le secrétaire [d'État] américain Christopher selon lequel les particularités régionales et culturelles ne peuvent en aucune façon servir d'écran derrière lequel un régime peut justifier la torture, les exécutions sommaires et le non-respect systématique de la primauté du droit. Nous sommes heureux de constater que nos positions sont très proches sur cette question et sur celles exprimées la semaine dernière dans votre déclaration à l'occasion de la Réunion ministérielle annuelle....

Comme nous l'avons fait par le passé, nous demandons encore une fois à la Birmanie de rétablir la démocratie, de libérer tous les prisonniers politiques et de se mettre à l'heure du changement.... Soyons sincères : malgré la nomination d'un nouveau président, le Comité d'État de Birmanie pour la restauration de la loi et de l'ordre n'a pas fait preuve de son engagement envers une authentique réforme en matière de droits de la personne et de développement démocratique. Nous demandons instamment à tous les pays de la région de suivre l'exemple édifiant donné par Singapour et de transmettre aux dirigeants birmans un message clair et cohérent, à savoir que leur intransigeance est inacceptable.

Nous avons tous été témoins de la transformation majeure qui s'est opérée dans la structuration des rapports économiques et commerciaux transpacifiques. L'interdé-

pendance de nos économies respectives s'accroît davantage chaque jour, et nous avons élevé à un haut degré la notion de partenariat, de sorte que nos gens d'affaires se lancent aujourd'hui dans des coentreprises et des arrangements de participation au capital qui profitent à des millions de personnes des deux rives du Pacifique....

Nous envisageons un brillant avenir pour l'APEC, c'est-à-dire l'instauration d'une communauté transpacifique se faisant l'apôtre de la transparence et de l'équité dans les échanges commerciaux à l'échelle régionale, une communauté propice à l'expansion des affaires et à la croissance des économies naturelles.

L'essor de cette communauté transpacifique ne pourra être mieux servi que par l'adoption de disciplines mondiales et la libéralisation des échanges qui résulteront de la conclusion heureuse de l'Uruguay Round. Mais, au-delà de cet exercice, il n'est que logique de voir les pays de cette région très dynamique améliorer et élargir les ententes conclues à l'échelle mondiale. Il se pourrait également que ce soit l'APEC qui nous permette de faire mieux comprendre les accords infrarégionaux comme l'ALENA et la ZLEA, et de veiller à ce qu'ils soient conformes au GATT et à l'esprit d'ouverture que nous cherchons à établir dans la région.

Cette prospérité régionale nous tient à

coeur, et j'en veux pour preuve le fait que je signerai avec mes collègues de l'ANASE, ce mercredi, une version révisée de l'Accord de coopération économique Canada-ANASE. Ce nouvel accord, qui sera le fondement de nos relations économiques et commerciales, témoigne de la volonté du Canada et des pays de l'ANASE de voir leurs secteurs privés respectifs jouer un rôle encore plus actif dans la consolidation des liens qui nous unissent par-delà le Pacifique. Aujourd'hui, nous voyons la coopération Canada-ANASE comme une relation mutuellement avantageuse, une communauté d'intérêts — en fait, un véritable partenariat économique.

Avant de conclure, j'aimerais m'arrêter un instant sur les changements profonds qui ont marqué la scène politique canadienne. Il y a 10 ans, nos échanges avec les pays du Pacifique ont commencé à supplanter ceux que nous avions avec les pays d'outre Atlantique et, aujourd'hui, le chinois est, en importance, la troisième langue parlée dans les foyers canadiens; il est donc tout à fait dans l'ordre que notre nouvelle Première ministre, la très honorable Kim Campbell, soit, parmi tous ceux qui ont occupé cette fonction, la première à avoir vu le jour et à avoir été élevée sur la côte pacifique du Canada. Cela a profondément influé sur sa vision du Canada et du monde.

Personne ne peut se promener à Vancouver sans être frappé par l'impact commercial et culturel de l'Asie dans cette partie de notre pays. De même que l'histoire et l'édification du Canada se sont faites depuis l'Europe, à travers l'Atlantique et sur l'ensemble du continent, de même notre avenir est-il chaque jour davantage inexorablement lié à la région du Pacifique. M^{me} Campbell est remarquablement consciente des liens économiques et culturels qui nous unissent à l'Asie, et je puis vous assurer que les dossiers, les défis et les possibilités de la région Asie-Pacifique feront l'objet d'une attention renouvelée et intense.

Dans la mise en place de cette communauté transpacifique dont nous parlons tous, le dialogue au sein de l'ANASE est d'une importance capitale. J'ai la conviction que le succès de l'ANASE aura un effet d'entraînement, au fur et à mesure que progresseront les causes de la paix, de la prospérité, des droits de la personne et de la sécurité, à la fois dans la région et bien au-delà. La région du Pacifique et les nations qu'elle englobe seront un des grands axes du XXI^e siècle. C'est un insigne honneur pour moi que de participer avec vous à la Conférence postministérielle de l'ANASE, un processus au cœur même de ce nouveau siècle placé sous le signe du Pacifique. ■

Sécurité continentale : le Canada à l'OEA

La réunion de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) à Managua, en juin, a marqué le troisième anniversaire de l'adhésion du Canada à cette organisation. À cette occasion, l'OEA a adopté diverses résolutions novatrices en matière de sécurité continentale, conférant à cette question une grande importance dans les débats et le programme de l'Organisation. Le Canada a été à la tête des efforts déployés pour que cette question soit traitée par l'Assemblée générale.

Fort de la création l'an dernier du Comité spécial sur la sécurité continentale, le Canada a appliqué un plan d'action pour inciter ses principaux partenaires latino-américains, par l'entremise de l'OEA aussi bien que bilatéralement, à concrétiser le cadre institutionnel mis sur pied avec eux en vue de stimuler les échanges et la coopération sur les questions de sécurité régionale.

En outre, le Canada a centré les discussions sur la prévention des conflits, la prolifération des armements, les transferts d'armes classiques et les relations entre l'OEA et les Nations Unies sur les questions de la paix et de la sécurité, y compris l'*Agenda pour la paix* du Secrétaire général des Nations Unies. Notre pays a également défendu des opinions claires et directes sur l'avenir de l'Organisation interaméricaine de défense et de ses relations avec l'OEA.

L'Assemblée générale a été ainsi amenée à adopter les décisions suivantes au sujet de la sécurité continentale :

- rapport et résolution du Conseil permanent sur la coopération pour la sécurité et le développement continental — contributions régionales à la sécurité internationale;
- résolution sur l'Organisation interaméricaine de défense;
- résolution sur une réunion d'experts sur les mécanismes et les mesures de sécurité susceptibles de favoriser la confiance dans la région;
- résolution sur l'information en matière de dépenses militaires et le registre des armes conventionnelles;
- résolution sur la consolidation du régime établi par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Antilles.

Ensemble ces résolutions délimitent le programme de sécurité continentale du Comité spécial et constituent la trame d'un vaste programme de travail pour l'année qui vient. Elles sont aussi au

centre des activités prévues dans les domaines prioritaires, comme les transferts d'armes conventionnelles et la gestion des conflits.

La résolution sur la coopération en matière de sécurité et de développement continental contenait beaucoup d'idées mises de l'avant par le Canada l'an dernier au cours des débats du Comité spécial et défendues auprès du président du Comité, l'ambassadeur d'Argentine, Hernan Patino. Dans la résolution, les pays membres de l'OEA se sont entendus, comme le préconisait le Canada, pour poursuivre et intensifier le travail du Comité spécial. La résolution a également établi un cadre pour la formation de groupes de travail d'experts gouvernementaux chargés de débattre certains sujets concernant la sécurité.

La résolution établit le programme de travail du Comité spécial pour la prochaine année. En voici les points saillants :

- la relation entre l'OEA et les Nations Unies;
- le désarmement régional et international ainsi que le contrôle des armements;
- la relation entre le développement, l'environnement, le désarmement et le contrôle des armements;
- la prévention de toute forme de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi que le contrôle de l'exportation de matériel et de technologies à utilisation mixte;
- l'ouverture et la transparence dans le transfert des armes conventionnelles, y compris la divulgation de renseignements destinés aux registres d'armes conventionnelles et l'échange d'informations sur les politiques de chaque pays;
- l'étude de mesures de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends; l'échange de renseignements et l'étude de mesures propres à favoriser la confiance et la transparence;
- l'étude des problèmes spéciaux rencontrés par les petits États, y compris le trafic de la drogue, le commerce illégal des armes et la gestion des catastrophes.

Le Canada interviendra activement dans tous ces dossiers. Il poursuivra ses efforts en vue de renforcer l'action de l'OEA sur le plan de la sécurité continentale et d'étayer le rôle du Comité spécial sur la sécurité continentale comme forum de discussion et de coopération de l'OEA dans ce dossier. ■

Le processus de paix au Moyen-Orient : Le Canada tiendra un atelier sur les mesures de confiance maritimes

Sur une invitation des coparrains du processus de paix au Moyen-Orient, les États-Unis et la Russie, et sous les auspices du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, le Canada organisera un atelier de trois jours sur les mesures de confiance maritimes, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, du 12 au 14 septembre. Tous les participants régionaux au processus de paix ont été invités à l'atelier qui sera une première du genre.

La discussion portera principalement sur deux types de mesures de confiance maritimes, le premier consistant à négocier et à mettre en oeuvre des ententes afin de prévenir les incidents en mer. Les États membres de l'OTAN et la Russie ont déjà négocié et conclu plusieurs ententes à ce sujet durant la Guerre froide. Une de ces ententes lie le Canada et la Russie depuis 1989. Ces ententes définissent les procédures que doivent observer les navires militaires quand ils sont à proximité les uns des autres. L'ob-

jet de ces procédures est d'éliminer les risques de malentendus qui pourraient entraîner des incidents aux conséquences graves. La fréquence des incidents nautiques — qui vont jusqu'à prendre la forme de collisions — a chuté pour les États participants depuis l'entrée en vigueur des ententes. Les marines du Moyen-Orient ne bénéficient pas actuellement de la protection d'ententes de ce genre.

Le deuxième type de mesures examinées sera celui d'une meilleure coopération dans les activités régionales de recherche et de sauvetage maritimes. Bien qu'indirectement liée aux activités militaires, cette coopération représente un élément important de la coopération régionale qu'on espère étendre à un vaste éventail de préoccupations humanitaires. En particulier, la coordination nécessaire à l'organisation d'une force multilatérale d'intervention en cas de catastrophe maritime exige un degré élevé de consult-

ation et de coopération permanentes entre les pays participants à la recherche et au sauvetage.

Nombreuses sont les régions du monde qui bénéficient d'ententes permanentes qui délimitent les responsabilités des participants en matière de recherche et de sauvetage, et qui établissent les méthodes de formation. Ainsi, le Canada a conclu une telle entente avec les États-Unis. Outre son utilité sur le plan humanitaire, la négociation d'une telle entente au Moyen-Orient favoriserait la coopération quotidienne des parties dans la région.

Les États qui prennent part aux négociations de paix du Moyen-Orient sont l'Algérie, le Bahreïn, l'Égypte, l'Israël, la Jordanie-Palestine, le Koweït, le Maroc, l'Oman, l'Arabie saoudite, la Tunisie, le Qatar, le Yémen et les Émirats arabes unis. En outre, le Canada a invité les États-Unis, la Russie, l'Australie, la Chine, le Japon et la Turquie à envoyer des délégations. Le Canada espère que les États du Moyen-Orient quitteront Sydney forts de perspectives nouvelles quant à l'avenir des mesures de confiance maritimes dans leur région. ■

La Volonté de réformer le système onusien

Suivent des extraits d'un discours que M. Perrin Beatty, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a prononcé au Freedom Forum à Toronto le 18 août.

Il est difficile de croire qu'il y a trois ans seulement, nous célébrions la défaite du communisme et la fin de la Guerre froide. Le rideau de fer a été déchiré, le mur de Berlin est tombé et la menace d'apocalypse nucléaire s'est transformée en promesse d'un nouvel ordre mondial, mais nous vivons dans un monde aussi agité et, d'une certaine manière, plus agité que jamais auparavant.

Le monde n'est plus divisé en deux camps menaçant chacun d'utiliser l'arme nucléaire. Toutefois, plutôt que de jouir d'une ère sans précédent de paix, de stabilité et de prospérité, nous nous retrouvons aux prises avec les pires formes de nationalisme, de haine interethniques et de rivalités religieuses engendrées par la fin de la Guerre froide.

Dans l'excellent article intitulé «*The End of Politics*» qu'il publiait le mois dernier dans le magazine *Sunday Times*, Martin Jacques mentionnait que le communisme a peut-être perdu sa lutte idéologique mais que l'Occident a perdu son unité et sa raison d'être. Voilà qui est ironique.

L'effondrement du communisme a eu des effets sur l'Occident qui, contrairement à ce que l'on pensait généralement en 1989, n'est pas sorti indemne, triomphant et incontesté. Au contraire, le démantèlement de la bipolarisation a provoqué une crise en Occident. La présence d'un ennemi très puissant polarise les efforts, facilite le règlement d'autres conflits, donne un cadre moral bien défini et nourrit le sentiment d'appartenance. Lorsque cet ennemi disparaît, toutes ces questions se reposent d'une nouvelle fa-

çon et exigent des réponses novatrices et réfléchies.

Les images que vous projetez dans nos foyers à partir de la Somalie, de l'ex-Yougoslavie, du Cambodge et d'ailleurs nous rappellent tous les jours qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que la paix, l'ordre, la liberté et le respect des droits de la personne deviennent la règle plutôt que l'exception.

Comme le démontrent la Guerre du Golfe, la démocratisation du Cambodge et les efforts des Nations Unies en Bosnie, les vieilles divisions n'empêchent plus la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes régionaux. Nous avons une chance sans précédent de rétablir l'ordre, de pacifier les conflits et d'alléger les souffrances. Nous avons maintenant pour défi de mettre à profit nos capacités d'y parvenir.

Ces capacités se retrouvent largement dans nos institutions multilatérales, en particulier l'Organisation des Nations Unies. Pendant que l'impasse entre les superpuissances affaiblissait l'ONU, nous pouvions attribuer son incapacité d'agir ou d'intervenir à l'absence d'un consensus fondamental. Nous ne pouvons plus le faire car les schismes idéologiques sont chose du passé.

Nous avons gagné un combat crucial. Il nous faut maintenant vouloir résolument réformer le système et achever le travail entrepris. L'Organisation des Nations Unies demeure le plus important moyen dont nous disposons pour promouvoir la paix, la démocratie et la liberté dans le monde. Il n'y a sûrement rien de plus important que d'améliorer le plus possible son efficacité.

Permettez-moi de parler d'abord de la façon dont nous pouvons renforcer le rôle vital de l'ONU dans le maintien de la paix. Nous partageons tous les bienfaits de

la paix. Nous devons aussi nous partager la responsabilité de son édification et de son maintien. Les deux vont de pair.

Aucun État ne pourrait ou ne devrait devenir le gendarme du monde. Pour ce qui concerne le maintien de la paix, il est certain que les États-Unis doivent assurer un leadership moral et fournir des ressources matérielles. Ils ont un rôle indispensable à jouer dans la revitalisation et le renforcement de l'ONU et des institutions régionales afin de prévenir les conflits, de les résoudre lorsqu'ils éclatent, d'octroyer une aide humanitaire et de promouvoir la liberté et les droits de la personne.

Pendant la longue et turbulente période qui a suivi la deuxième Guerre mondiale, les États-Unis ont assumé le fardeau de la défense de la paix et de la liberté sans succomber à la tentation de se replier et de s'isoler encore une fois.

Et ils n'y ont pas encore succombé, même si les plus grands défis posés à leur leadership global ne sont plus d'ordre militaire, mais plutôt de nature économique et sociale, et que ces défis sont souvent d'ordre interne plutôt qu'externe.

Nous devrions tous être encouragés par la volonté de l'administration Clinton de collaborer avec les autres membres de la communauté internationale. Le multilatéralisme peut être frustrant, surtout lorsqu'on vous demande depuis longtemps de supporter plus que votre juste part du fardeau. Les Américains ont tout à fait le droit de demander au reste du monde de faire sa part. C'est d'ailleurs ce que nous faisons au Canada.

Compte tenu du fait que la quote-part du Canada à l'ONU est passée de 8 millions à près de 90 millions de dollars par an et qu'à un moment donné l'an dernier les Canadiens constituaient quelque 10 p. 100 des membres des forces de maintien de la paix, il ne faut pas se surprendre que nous demandions également à d'autres pays d'assumer leur juste part.

Nous croyons dans le maintien de la paix. Aucun autre pays du monde n'en a une meilleure expérience. Ayant le troisième contingent de maintien de la paix en importance dans l'ex-Yougoslavie, des forces de maintien de la paix au Cambodge, au Moyen-Orient et ailleurs, le Canada reste manifestement engagé à faire sa part.

Par exemple, en septembre 1991, le Premier ministre Mulroney a pris l'initiative de demander au Conseil de sécurité de l'ONU de régler le conflit dans l'ex-Yougoslavie. Depuis avril 1992, nous avons déployé quelque 2 400 soldats et 45 entraîneurs de la Gendarmerie royale du Canada avec la Force de protection des Nations

Unies. De plus, 12 membres des Forces armées canadiennes sont affectés à une mission de la CSCE [Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe].

Nous avons fourni plus de 38 millions de dollars en aide humanitaire. En juillet de cette année, nous avons versé 250 000 dollars à la Croix-Rouge canadienne pour lui permettre d'affecter du personnel médical et de venir en aide à 230 patients abandonnés, des enfants pour la plupart. En outre, nous continuons d'examiner des façons d'aider les victimes de ce conflit tragique.

Notre rôle en matière de maintien de la paix a été une source de fierté nationale à partir du jour même où l'ancien Premier ministre Lester Pearson a proposé l'idée pendant la crise du canal de Suez. Nous envisageons ce rôle dans une perspective internationale. Nous savons que notre sécurité et notre prospérité dépendent d'une communauté internationale forte et stable, fondée sur la primauté du droit et sur des institutions efficaces. Il ne s'agit pas seulement de mon opinion ou de celle du gouvernement. C'est aussi le point de vue de la grande majorité des Canadiens.

Examinons ici certaines des réformes auxquelles il faudra procéder si l'on veut rendre les Nations Unies plus efficaces.

Dans un mois environ, à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la priorité du Canada sera de collaborer avec des partenaires comme les États-Unis pour entreprendre sérieusement et avec détermination un processus de réforme. La première ministre Campbell l'a donné à entendre très clairement lors du sommet du G-7 à Tokyo, dont le communiqué final montrait d'ailleurs que les leaders avaient compris la nécessité d'agir dès maintenant.

Nous ne devons pas nous limiter à une simple mise au point. Nous devons apporter des améliorations fondamentales dans la structure et le fonctionnement de l'organisation.

Aujourd'hui, la communauté internationale est appelée à intervenir dans de nombreux conflits locaux ou régionaux provoqués par l'hostilité ethnique ou religieuse, la famine et la violation des droits de la personne. Nous devons composer avec des demandes et des attentes nouvelles et relever des défis jusque-là inconnus, avec des moyens d'un autre âge et destinés à d'autres fins. Dans les circonstances, nous ne devons pas céder au découragement ou abandonner la partie. Au contraire, il nous faut être plus déterminés que jamais à nous doter, en cette fin de XX^e siècle, des outils correspondants aux problèmes de l'heure.

L'Agenda pour la paix du Secrétaire gé-

néral des Nations Unies constitue pour nous à cet égard un excellent plan à suivre. Cesser d'étudier ce plan et de prendre des mesures audacieuses qui nous permettront de faire des Nations Unies une organisation plus efficace? Dans des domaines comme le maintien de la paix, le rétablissement de la paix, l'action coercitive, la diplomatie préventive ou la consolidation de la paix, par exemple?

Je prendrai, pour illustrer mon propos, le cas des mandats confiés aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Parfois, ils sont vagues, imprécis. Parfois les ressources mises à la disposition de la mission ne correspondent pas à l'ampleur de la tâche à accomplir.

jouent un rôle de plus en plus important dans les missions de restauration de la paix. On pense ici tout de suite au Cambodge. Les soldats ne sont plus seuls sur la ligne de front, car on y retrouve également des experts juridiques, du personnel médical et des spécialistes dans les domaines de l'organisation et du suivi des élections. Dans d'autres situations, on aura besoin de policiers professionnels, d'experts en infrastructure et en administration municipales ou encore d'observateurs qui veilleront au respect des droits de la personne.

C'est ici que la notion de consolidation de la paix entre en scène. En effet, il arrive souvent aujourd'hui qu'il faille aller au-

Photo des Forces canadiennes



À un moment donné l'an dernier les Canadiens constituaient quelque 10 p. 100 des membres des forces de maintien de la paix.

Chaque mission de l'ONU doit disposer d'un mandat clair et précis, avoir l'autorité voulue pour réagir promptement et efficacement aux situations susceptibles de se présenter sur le terrain et, enfin, être dotée des ressources nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Nous devons aussi changer l'idée que nous nous faisons du maintien de la paix, c'est-à-dire les prémisses et les attitudes qui sous-tendent notre approche. Trop de gens encore pensent que le maintien de la paix est une opération exclusivement militaire, ou des soldats coiffés d'un béret bleu servent de tampon entre ex-belligérants. Les enjeux, et les besoins, sont tellement plus grands aujourd'hui.

C'est ainsi, par exemple, que les civils

delà du simple rétablissement de la paix et reconstituer les communautés, refaire les routes ainsi que les réseaux d'aqueducs et d'égouts, rebâtir les écoles et les hôpitaux et rétablir les services publics de base.

Bien sûr, les opérations militaires continueront d'être un élément crucial de l'intervention onusienne en matière de paix et de sécurité. Mais là aussi il y a amplement place à l'amélioration, surtout en ce qui concerne la planification, la formation, le commandement et le soutien logistique. Il suffit en effet de songer que l'effectif des forces onusiennes s'est accru au sextuple ces trois dernières années pour se convaincre de la nécessité de donner à l'Organisation les moyens de mieux planifier et de mieux gérer ses opérations dans le monde.

C'est maintenant qu'il faut procéder aux reformes :

- dotons les Nations Unies d'un effectif général permanent dont la tâche sera de planifier et de mener les opérations de maintien de la paix;
- créons, au sein de l'ONU, un collègue militaire qui aura pour mandat de former un corps d'officiers capables de travailler ensemble;
- faisons en sorte que les Nations Unies soient en mesure de stocker du matériel et d'expédier rapidement par avion l'équipement et le personnel voulus sur les théâtres d'opérations;
- élaborons un code de conduite et des modalités d'intervention communes pour tout le personnel servant sous le drapeau de l'ONU, puisque l'Organisation souffre des mêmes problèmes d'interopérabilité qui ont été la bête noire de l'OTAN au fil des années;
- enfin, engageons nos pays à garder en état d'alerte des troupes auxquelles le Secrétaire général pourrait faire appel à bref avis lorsqu'une crise se présente.

D'autres reformes s'imposent également si l'on veut améliorer la capacité des Nations Unies d'intervenir efficacement dans les domaines de la paix et de la sécurité et dans ceux de l'aide et des secours humanitaires.

En premier lieu, il y a la question des finances. Il est tout à fait inacceptable que le Secrétaire général des Nations Unies parcoure le monde, sébile à la main, pour exhorter les pays membres, grands et petits, à payer leur quote-part.

L'Organisation des Nations Unies ne peut fonctionner efficacement si elle est en perpétuelle crise financière. Chaque pays convaincu de la valeur de l'Organisation doit verser sa quote-part en entier et dans les délais prescrits. Quant à elle, l'ONU doit aux contributeurs du monde entier de veiller à dépenser chaque dollar avec sagesse et à bon escient.

Nous devons également examiner en profondeur la structure des Nations Unies, dans une double optique : d'abord pour nous assurer qu'il est fait le meilleur usage possible des ressources disponibles, ensuite pour transformer la structure organisationnelle de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, afin qu'elle corresponde davantage au monde d'aujourd'hui et non à celui d'il y a 40 ans.

Enfin, nous devons établir des relations de travail plus efficaces entre les Nations Unies et les institutions régionales. A cet égard, les Nations Unies et l'OEA (Organisation des Etats Américains) montrent la voie en conjuguant leurs efforts pour restaurer la démocratie et la liberté en Haïti.

Je sais que la tâche est colossale et que nous ne pouvons transformer les Nations Unies en une journée, un mois ou une année.

Mais devant la sauvagerie brutale de certains de Somalie, en ex-Yougoslavie ou ailleurs, devant la terreur et le désespoir gravés sur le visage de centaines de milliers de réfugiés, devant les indicibles souffrances de tant de civils innocents, peut-il exister une tâche plus urgente que de nous doter du meilleur outil possible pour promouvoir la paix, la démocratie et la liberté?

Nous sommes sortis vainqueurs de la Guerre froide. Notre défi, et notre récompense, consistent aujourd'hui à réformer nos institutions internationales de manière qu'elles soient au diapason d'un monde plus complexe et plus imprévisible que jamais. La clarté d'esprit et l'indomptable détermination qui nous ont permis de traverser avec le succès que l'on connaît quatre décennies d'une lutte difficile sont tout aussi nécessaires aujourd'hui que pendant cette période. Nous devons à nos enfants de leur léguer un monde plus sûr, plus libre et plus pacifique. ■

Les priorités du Canada à la Première commission

La 48^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 48) débutera à New York le 21 septembre. Les membres de la Première commission, où le Canada a toujours joué un rôle très actif, se pencheront sur le contrôle des armements et sur le désarmement.

Durant les séances de la Première commission de l'AGNU 47, les priorités du Canada, en matière de contrôle des armements et de non-prolifération, étaient de terminer les négociations concernant la Convention sur les armes chimiques (CAC) et de renforcer les instruments internationaux de non-prolifération, comme le TNP et la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Le Canada a également souligné l'importance d'amorcer des négociations multilatérales sur un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, de renforcer les mesures de contrôle des technologies, de mettre sur pied et d'appliquer des régimes régionaux de contrôle des armements, tout en liant au besoin mesures internationales et mesures régionales.

En outre, le Canada a présenté une résolution, adoptée sans mise aux voix, deman-

dant aux États membres d'indiquer comment il conviendrait de donner suite aux travaux du groupe d'experts des Nations Unies sur la vérification; notre pays a aussi présenté une résolution sur l'interdiction de produire du matériel fissile pour les armes et autres engins nucléaires explosifs.

Sauf dans le cas de la CAC, déjà signée, la délégation canadienne à l'AGNU 48, sous la direction de l'ambassadrice au désarmement Peggy Mason, cherchera à atteindre les objectifs énumérés ci-dessus. Le Canada insistera particulièrement pour que la Première commission adopte des résolutions sur la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement. Notre délégation jouera également un rôle central dans la rationalisation des travaux de la Première commission en profitant des nouvelles chances d'accroître le dialogue et la coopération entre anciens adversaires.

Le Canada continuera de porter un grand intérêt aux résolutions suivantes qui devraient être étudiées par l'AGNU 48 :

TNP : Selon toute probabilité, une résolution sera présentée sur le processus d'examen et de prorogation du TNP en 1995. Le Canada continuera de réclamer la reconduction indéfinie du TNP et l'adhésion de tous les pays.

Vérification : On a déjà entrepris l'étude d'une résolution provisoire du Canada exigeant la formation d'un nouveau groupe d'experts des Nations Unies, dans la foulée de celui de 1990.

CTBT : Le Canada encouragera l'AGNU à tout mettre en oeuvre pour appuyer les négociations CTBT à venir à la Conférence du désarmement, particulièrement en ce qui concerne la question essentielle d'un régime de vérification efficace.

Production de matières fissiles : Le Canada poursuivra ses efforts habituels en vue d'interdire la production de matières fissiles.

Transparence dans les armements : Une résolution sera probablement présentée sur la deuxième étape du programme de travail concernant le registre des armes des Nations Unies. Le Canada continuera de parrainer conjointement cette résolution.

Notre pays présidera aussi le groupe Barton ainsi que le Groupe des États démocratiques où sont débattues les résolutions. Le groupe Barton est né pendant les années 1970 et comprend les pays occidentaux. Quant au deuxième groupe, il a été formé durant l'AGNU 47 et transcende largement les divisions traditionnelles Est-Ouest et Nord-Sud. ■

Maintien de la paix : Le Canada envoie des observateurs à Ouganda-Rwanda

Photo des Forces canadiennes



Casques bleus canadiens en service dans l'ancienne Yougoslavie.

Le brigadier-général canadien Roméo Dallaire a été nommé observateur militaire en chef et commandant de la récente mission d'observateurs des Nations Unies envoyée en Ouganda-Rwanda (UNOMUR). Le mandat de l'UNOMUR est de patrouiller la région ougandaise de la frontière séparant l'Ouganda du Rwanda afin de veiller à ce qu'aucune aide militaire ne soit accordée au Front patriotique rwandais à partir de l'Ouganda. En plus du général Dallaire, le Canada a prêté un autre officier à la mission de 81 personnes.

Voici quelques faits nouveaux survenus dans le cadre des activités de maintien de la paix :

Le retrait canadien de la Force des Nations Unies à **Chypre** (FNUC) doit se terminer d'ici la mi-septembre.

La Force opérationnelle unifiée affectée en **Somalie** (UNITAF) a terminé ses travaux et a été remplacée par l'Opération de l'ONU en Somalie (ONUSOM). Le contingent de 1 300 Canadiens affectés à l'UNITAF a été rapatrié et le Canada a envoyé jusqu'à 15 militaires au quartier général de l'ONUSOM.

Le mandat de l'Administration transitoire de l'ONU au **Cambodge** (UNTAC) s'achève à la fin août. L'UNTAC a réussi à organiser des élections libres et justes, et le processus de reconstruction est amorcé. Tout l'effectif de l'ONU, y compris les 214 Canadiens, doit quitter le Cambodge

d'ici le 15 novembre.

La mission d'observation de l'ONU au **Salvador** (ONUSAL) a très bien réussi à

aider le processus de paix dans le pays. Devant le succès du processus de paix, l'ONUSAL a commencé à réduire ses opérations, ce qui a amené le Canada à alléger sa contribution à la mission, passant de cinq observateurs à deux.

Le Canada continue de prêter deux bataillons à la Force de protection de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie (FORPRONU). Les Forces canadiennes poursuivent l'acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine et à mener des activités traditionnelles de maintien de la paix, soit la surveillance de la trêve et la séparation des forces en Croatie.

L'OTAN, avec l'aide de l'ONU, a élaboré des plans de raids aériens en Bosnie-Herzégovine en cas de blocage des secours humanitaires envoyés par l'ONU aux victimes de la guerre. Il reviendrait au Secrétaire général de l'ONU de donner le premier le feu vert à ces raids aériens, qui devraient également être autorisés par le commandant de l'OTAN et par le commandant de la FORPRONU afin d'assurer sur terre la sécurité du personnel militaire et civil de l'ONU.

Rapport sur les exportations militaires

Le troisième *Rapport annuel sur les exportations canadiennes de matériel militaire* a été publié récemment. Il expose les critères stricts du gouvernement régissant les exportations canadiennes de matériel militaire et contient la liste des pays qui ont pu acheter de ce matériel en 1992 sous le régime des licences d'exportation. Comme des modifications ont été apportées en 1991 à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, le rapport comprend une nouvelle catégorie de pays : ceux figurant sur la Liste des pays désignés — armes automatiques (LPDAA). Y figurent les pays avec lesquels le Canada a conclu des arrangements concernant la recherche, le développement et la production en matière de défense, soit l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, et la Suède.

Au total, 93 p. 100 des exportations canadiennes de matériel militaire en 1992 étaient destinées aux pays de l'OTAN, aux membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et à ceux inscrits sur la LPDAA.

En avril dernier, au moment de la publication du *Rapport*, la ministre des Affaires extérieures d'alors, Barbara McDougall, a déclaré que le document démontrait la volonté du Canada de faire preuve d'une plus grande ouverture au sujet des transferts d'armes. Le rapport a été déposé à la Chambre des communes et présenté à l'ONU.

En plus de publier le troisième *Rapport annuel*, le Canada a communiqué, aux fins de publication dans le Registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles, des renseignements sur ses importations et ses exportations en 1992 d'armes rentrant dans les sept catégories du Registre : chars de combat, véhicules blindés de combat, système d'artillerie de haut calibre, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre, ainsi que missiles et lanceurs de missiles. En outre, le Canada a dépassé les exigences des Nations Unies en divulguant des informations sur ses stocks d'armes rentrant dans les catégories précitées.

Pour obtenir un exemplaire du *Rapport annuel*, veuillez contacter la Direction du contrôle des exportations d'AECEC (613-996-2387).

Point de mire : vers un CTBT

Le 10 août, la Conférence du désarmement (CD) a donné à son comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires le mandat de négocier un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). La décision de la CD fait suite à l'annonce, en juillet, de la décision des États-Unis de prolonger leur interdiction des essais nucléaires, en vigueur depuis octobre 1992, pour une période supplémentaire de 15 mois, soit jusqu'en septembre 1994. Il s'agit là d'une étape importante vers la réalisation d'un objectif qui a occupé une place centrale dans le programme multilatéral de contrôle des armements et de désarmement pendant une grande partie des 40 dernières années et que le Canada prône depuis longtemps.

Historique

Les pourparlers et les négociations sur la limitation des essais nucléaires puis sur une interdiction complète des essais ont débuté vers la fin des années 1950 et se sont poursuivis avec plus ou moins d'interruptions : multilatéralement, par l'intermédiaire du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, et par ses successeurs (aujourd'hui la CD); trilatéralement, entre les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni; et, bilatéralement, entre les É.-U. et l'URSS.

Bien qu'il se soit avéré impossible d'arriver à une entente sur l'interdiction complète des essais souterrains durant la Guerre froide, les parties intéressées ont conclu trois autres accords. En 1963, sous la pression du public inquiet des retombées radioactives, les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni ont signé le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, communément appelé le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT). Plus de 115 États, dont le Canada, ont adhéré au PTBT. La France et la Chine ne compartaient pas parmi les signataires, mais en 1974, la République française a annoncé qu'elle s'abstiendrait de faire des essais dans l'atmosphère. Les derniers essais réalisés dans l'atmosphère par la Chine remontent à 1980. En mars 1986, ce pays confirmait son intention de mettre fin à ce genre d'essais.

En 1974, les É.-U. et l'URSS ont conclu le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires (TTBT). Ce traité interdit les essais nucléaires souterrains dont la puissance dépasse 150 kilotonnes ou qui sont effectués à l'extérieur des zones désignées. Chacune des parties a convenu d'utiliser ses moyens techniques nationaux de surveillance et de ne pas entraver les vérifications faites par d'autres parties. Elles se sont en outre engagées à échanger l'information nécessaire pour mieux évaluer la puissance des explosions.

En 1976, les deux mêmes États ont signé le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques (PNET). Ce traité régleme les explosions que chacune des parties peut faire à l'extérieur des zones réservées aux essais nucléaires (et que l'on peut donc présumer être faites à des fins pacifiques). Comme le TTBT, le PNET impose une restriction de 150 kilotonnes aux explosions nucléaires à des fins pacifiques. Les combinaisons d'explosions sont aussi limitées à 150 kilotonnes, à moins que chaque explosion ne puisse être identifiée et évaluée séparément et ne dépasse pas 150 kilotonnes, de sorte que la puissance de toutes les explosions combinées n'aille pas au-delà de 1,5 mégatonnes.

Après de plus amples négociations et la conclusion de deux protocoles établissant les dispositifs de vérification autorisés aux fins du TTBT et du PNET, les É.-U. et l'URSS ont tous deux ratifié les deux traités qui sont entrés en vigueur le 11 décembre 1990.

Pourquoi une interdiction des essais?

Les essais explosifs permettent de développer et de perfectionner les armes nucléaires, et de vérifier leur fiabilité.

Bien qu'un CTBT n'empêcherait pas les États dotés d'armes nucléaires de fabriquer des armes additionnelles à partir des conceptions anciennes, il aurait pour effet de mettre un frein au développement d'armes nouvelles et «améliorées». Certains experts affirment qu'il est tout à fait possible de fabriquer des armes nucléaires à l'aide de simples méthodes de laboratoire. L'existence même d'un CTBT suppose qu'il est possible d'effectuer des vérifications relativement fiables de la sécurité et de la fiabilité dans un laboratoire. Malgré cela, en l'absence d'essai sur le terrain, un pays ne peut être absolument sûr du fonctionnement de son arme. Il est donc peu probable qu'il organise sa force de dissuasion autour d'un concept non vérifié, en particulier quand il dispose d'options plus anciennes qui, elles, ont passé le cap de la vérification. En ce qui a trait à un éventuel désarmement nucléaire, le CTBT ne remplacerait évidemment aucunement de plus amples négociations en vue de réduire les arsenaux nucléaires existants.

Il est plus difficile de deviner les conséquences d'un CTBT sur les États qui cherchent à se nucléariser. Des rapports parus dans les médias semblent indiquer que certains États liminaux ont peut-être déjà mis au point des armes nucléaires sans en avoir fait l'essai. Contrairement aux États dotés d'armes nucléaires, ils semblent plus enclins à se fier à une force de dissuasion qui repose sur des essais limités aux laboratoires. En outre, ces États ne seraient pas assujettis à un CTBT à moins de le signer, ce qu'ils ne feraient peut-être

pas sans obtenir en échange des garanties qui couvrent l'ensemble de leurs préoccupations en matière de sécurité. Une interdiction complète des essais nucléaires ne suffirait sans doute pas à dissuader les États liminaux de poursuivre leur course vers la nucléarisation. Il est certain qu'elle n'aurait pas la portée d'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Dans une large mesure, l'importance de l'éventuel CTBT tient à sa valeur symbolique. La question de l'interdiction des essais a été au centre du débat de l'ONU sur le contrôle des armements et le désarmement depuis les 35 dernières années. La conclusion d'un CTBT serait une manifestation supplémentaire du désir des puissances actuellement dotées d'armes nucléaires de prendre des distances à l'égard de l'armement nucléaire. Un CTBT aurait donc le pouvoir de relancer les efforts de non-prolifération, en particulier, les efforts visant à renforcer le TNP.

Aux termes d'une disposition (article VI) du TNP, chacune des parties s'engage à poursuivre, de bonne foi, des négociations en vue de concevoir des mesures efficaces pour mettre fin au plus tôt à la course à l'armement nucléaire et favoriser le désarmement nucléaire, et afin d'arriver à un traité sur un désarmement général et complet soumis à un contrôle international strict et efficace. Le TNP contient également un préambule où il est fait référence à la déclaration d'intention des parties au PTBT de chercher des moyens de mettre fin définitivement à tous les essais d'explosions nucléaires à des fins stratégiques et de poursuivre les négociations à ce sujet.

En 1995, une conférence se réunira afin de décider si le TNP devrait rester en vigueur indéfiniment ou s'il faut le reconduire pour une ou plusieurs périodes d'une durée déterminée. Nombreux sont les États pour qui un CTBT représenterait, de la part des États dotés d'armes nucléaires, un effort appréciable vers le respect de leurs obligations en vertu de l'article VI. Certains estiment que, sans la cessation des essais nucléaires, il ne sera guère possible de prolonger le TNP au-delà de 1995. D'autres, dont le Canada, pensent que le TNP offre par ailleurs des garanties de sécurité à tous les États et que sa reconduction pour une période indéfinie ne pourrait être que bénéfique. Quoi qu'il en soit, il est certain que la conclusion d'un CTBT ne pourrait qu'améliorer le climat des négociations pour la reconduction. La question d'un CTBT, qui a déjà figuré au programme des conférences d'examen du TNP, a soulevé de tels différends qu'il n'a pas été possible pour les parties de s'enten-

dre sur un document final en 1990.

Un CTBT pourrait aussi élargir les perspectives de progrès dans d'autres domaines que la non-prolifération, comme l'interdiction de produire des matières fissiles à des fins d'armement.

Vérification

La principale pierre d'achoppement des négociations passées sur une interdiction des essais a été de savoir comment vérifier adéquatement un CTBT et s'il était tout simplement possible de le faire. Cette question restera vraisemblablement au centre des négociations à venir. Plus l'arsenal d'armes nucléaires est réduit, plus on s'inquiète du fait que même une petite tricherie pourrait venir ébranler tout l'échafaudage.

L'intérêt fondamental d'un dispositif de vérification d'un CTBT tient, d'une part, à la garantie qu'il donnerait que les parties respecteraient leurs obligations aux termes du traité et, d'autre part, à l'effet dissuasif qu'il aurait sur les activités clandestines réalisées en violation du traité. Le dispositif éventuel de vérification devrait fournir un moyen hautement fiable de détecter et d'identifier les activités clandestines. Il devrait en outre réduire le risque de fausses alarmes déclenchées par une mauvaise interprétation de phénomènes naturels — comme un tremblement de terre. Un nombre trop élevé de fausses alarmes aurait pour résultat de limiter la crédibilité du réseau de vérification et donc du traité lui-même.

On reconnaît généralement le rôle central que jouerait la surveillance sismologique dans une telle vérification. Les détecteurs d'activités sismiques, ou sismographes, détectent les vibrations de la croûte terrestre susceptibles d'avoir été provoquées par des explosions nucléaires souterraines, des tremblements de terre ou des secousses de moindre envergure. Quand un nombre suffisamment important de sismographes stratégiquement placés détectent le même phénomène, il est souvent possible de comparer leurs constatations et de déterminer avec un degré assez élevé de certitude la nature du phénomène à l'origine des vibrations, son emplacement, sa profondeur sous la terre et le montant approximatif d'énergie en cause.

Les participants à la CD ont créé, en 1976, un Groupe spécial d'experts scientifiques (GES) dont le mandat était de concevoir un réseau international d'échange de données sismologiques et d'en essayer les diverses composantes. Le GES est ouvert à tous les États membres de la CD ainsi qu'aux non-membres qui en font la demande. Au cours des années, les experts et les représentants de 35 États ont participé aux travaux du Groupe.

À deux reprises, en 1984 et en 1991, le Groupe a procédé à un échange expérimental de données sismologiques. Il a mis au point et perfectionné une série de

concepts qui devaient former l'ossature d'un futur réseau international de vérification sismologique. Le Groupe s'est aussi penché sur des questions comme les procédés de communication et l'analyse conjointe des données sismologiques. Le Groupe commence maintenant à mettre en application les résultats de ses études, choisit les stations sismographiques qu'il faudrait inclure dans le réseau mondial et étudie les régions où il conviendrait d'installer de nouvelles stations. Le Groupe s'est donné pour objectif le 1^{er} janvier 1995 afin de disposer d'un réseau suffisant pour amorcer des essais exhaustifs.

Le réseau mis au point par le Groupe offrirait ses services aux parties à un éventuel CTBT. Il leur fournirait des renseignements facilement accessibles qui seraient dérivés d'un ensemble de données aux origines diversifiées. Il reviendrait aux États eux-mêmes de décider si le phénomène observé est bien le résultat d'une explosion nucléaire.

Même si l'on peut maintenant observer avec un grand degré de certitude les phénomènes sismiques, on ne peut se contenter de la seule sismologie pour vérifier un CTBT. Par exemple, les pays peuvent essayer de dissimuler des explosions nucléaires en procédant à leurs essais dans une région sujette aux tremblements de terre ou en masquant les ondes produites par des bruits sismiques de fond propres à la région. Il peut être particulièrement difficile pour les sismologues de détecter et d'analyser les essais nucléaires réalisés au moyen de dispositifs explosifs relativement réduits. En outre, à lui seul, le nombre de phénomènes sismiques enregistrés chaque année — plus de 10 000 — fait qu'il ne serait guère pratique de tous les surveiller et analyser, pour ensuite analyser une deuxième fois ceux qui paraissent suspects au moyen des données supplémentaires obtenues d'autres sources. En revanche, si on le faisait, on pourrait bien décourager les essais nucléaires illicites, car cela augmenterait les chances de découvrir les contrevenants au traité.

À la vérification sismologique d'un CTBT pourraient venir s'ajouter des mesures complémentaires dont les suivantes : une surveillance aérospatiale; la collecte et l'analyse des radioéléments présents dans l'atmosphère; les inspections sur place.

Les chances d'un éventuel CTBT

Avec la prolongation du moratoire américain et l'entente concernant la négociation d'un CTBT à la CD, les chances d'en arriver dans le monde à une interdiction exécutoire des essais nucléaires n'ont jamais été si bonnes. La Russie observe un moratoire sur les essais depuis octobre 1991 et la France depuis avril 1992. Étant donné que le Royaume-Uni limite ses essais au territoire

américain, le moratoire imposé par les États-Unis s'est traduit par un moratoire involontaire pour le Royaume-Uni également. La Chine reste donc le seul État nucléarisé déclaré qui continue de se réserver le droit de procéder à des essais.

Dans sa déclaration du 3 juillet, le président Clinton s'est dit favorable à des négociations pour un CTBT. La Russie s'est prononcée très en faveur d'un CTBT et a clairement manifesté sa volonté de participer aux négociations. La France a affirmé qu'elle favoriserait la conclusion d'un CTBT à condition qu'il soit universel et vérifiable. Par le passé, le Royaume-Uni a déclaré qu'aussi longtemps que sa sécurité dépendrait d'une force de dissuasion en partie constituée d'armes nucléaires, il serait obligé de procéder à des essais nucléaires souterrains pour s'assurer que ses armes demeurent efficaces et à jour. La Chine dit approuver une interdiction des essais nucléaires dans le contexte d'une interdiction complète et d'une destruction totale des arsenaux nucléaires. On ne sait trop si cela signifie qu'il faudrait lier les négociations sur une interdiction complète à des négociations parallèles sur une destruction totale des arsenaux nucléaires.

En 1990, la CD a créé un comité spécial chargé d'amorcer des travaux de fond sur des questions spécifiques et interdépendantes posées par une interdiction complète. Cela devait comprendre la détermination d'une structure et de la portée d'un traité à ce sujet ainsi que la mise au point d'un dispositif de vérification et de mesures de conformité. Par suite de leur décision du 10 août de donner à ce comité le mandat de négocier un CTBT, les membres de la CD sont actuellement en train de mener des consultations sur l'organisation des négociations et sur un mandat précis à cet égard. Les consultations se poursuivront jusqu'au 17 janvier 1994 et les parties espèrent pouvoir amorcer les négociations peu après. Tous les États dotés d'armes nucléaires sont membres de la CD.

Le Canada et les perspectives d'un CTBT

Il y a longtemps que le Canada pousse pour la négociation d'un CTBT. Il a même entrepris des recherches marquantes dans le domaine de la vérification sismologique des essais nucléaires. Il a exercé de vives pressions pour que l'AGNU se penche sur la question. À cet égard, il a fait partie d'un groupe central de pays auteurs d'une résolution traditionnelle à ce sujet. En outre, le Canada participe au Comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires de la CD et un Canadien a assumé les fonctions de coordonnateur central dans le deuxième échange expérimental international de données sismologiques réalisé par le GES. L'ensemble sismologique du Canada à

Yellowknife a fourni des données pour les travaux expérimentaux du GES. Les Canadiens continuent d'être à l'avant-garde de la recherche dans le domaine de la vérification des essais nucléaires.

Le Canada a félicité la France, la Russie et les É.-U. de leur moratoire sur les essais, et ces deux derniers en particulier de l'engagement qu'ils ont pris envers les négociations pour un CTBT. Il a instamment prié le Royaume-Uni et la Chine de se joindre à eux.

Pour le Canada, la meilleure tribune de négociation d'un CTBT serait une tribune multilatérale comme la CD. Si l'on parvient à commencer les négociations rapidement, on devrait arriver à créer un climat propice à la reconduction indéfinie et inconditionnelle du TNP et à l'heureuse issue d'activités indépendantes du problème de la non-prolifération. Selon le Canada, dans ses dispositions, le traité devrait exiger une adhésion universelle et prévoir des mesures puissantes de vérification. Le Canada poursuivra ses efforts pour promouvoir la négociation d'un CTBT dans la tribune de la CD ou ailleurs.

Prévision

Activités de désarmement et de contrôle des armements auxquelles le Canada participera d'octobre 1993 à janvier 1994.

En cours : Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité, Vienne

En cours : Réunions du Groupe consultatif commun (FCE), Vienne

En cours : Commission consultative pour le régime «Ciel ouverts», Vienne

Du 27 septembre au 1^{er} octobre : Réunion du Comité préparatoire de la CAC, La Haye

Du 18 octobre au 6 décembre : Réunion de la Première commission de l'AGNU, New York

Du 2 au 4 novembre : réunion du Groupe de travail sur le processus de paix au Moyen-Orient au sujet du contrôle des armements et de la sécurité régionale, Moscou

Du 29 novembre au 3 décembre : Réunion d'experts du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, Interlaken (Suisse)

Décembre : Réunion du Groupe de l'Australie, Paris

Du 13 au 14 décembre : Colloque international sur la prolifération des armes chimiques et biologiques, Oslo

Janvier 1994 : À la CD, début des négociations sur le CTBT, Genève

Du 17 au 21 janvier 1994 : Réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, New York



À mesure que leur limite de résolution s'améliorera et que le nombre des sources d'approvisionnement grossira, les dispositifs commerciaux d'imagerie aérospatiale pourront de plus en plus contribuer à la vérification des ententes de contrôle des armements, y compris un CTBT. Voici une photographie prise en août 1992, à partir du satellite russe DD-5 de l'emplacement d'essai du Nevada. La limite de résolution spatiale est d'environ 2 mètres.

Sigles

AECEC — Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
 AGNU — Assemblée générale des Nations Unies
 ANASE — l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
 CAC — Convention sur les armes chimiques
 CD — Conférence du désarmement
 CDNU — Commission du désarmement des Nations Unies
 CID — Centre international de données
 CPM — Conférence postministérielle de l'ANASE
 CTBT — Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires
 GES — Groupe d'experts scientifiques
 GSETT — Expérience technique du GES
 OEA — Organisation des États américains
 PTBT — Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires
 RHR — réunion des hauts responsables
 RISS — Réseau international de surveillance

sismique
 SEAE — secrétaire d'État aux Affaires extérieures
 TNP — Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Le Bulletin du désarmement est publié quatre fois par année par AECEC. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires (gratuitement), veuillez adresser vos demandes au :



du contrôle des

Printed on recycled paper



Imprimé sur du papier recyclé